



HAL
open science

**Contribution à une histoire de la disparition des
oppositions de quantité dans la morphologie flexionnelle
du français depuis le français classique (XVIe-XXe
siècles)**

Florent Chevalier

► **To cite this version:**

Florent Chevalier. Contribution à une histoire de la disparition des oppositions de quantité dans la morphologie flexionnelle du français depuis le français classique (XVIe-XXe siècles). Linguistique. 2014. dumas-02472288

HAL Id: dumas-02472288

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02472288>

Submitted on 10 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE POITIERS

FACULTÉ DES LETTRES ET DES LANGUES



**Contribution à une histoire de la
disparition des oppositions de quantité
dans la morphologie flexionnelle du
français depuis le français classique
(XVIe-XXe)**

Travail d'étude et de recherche préparé en vue du Master 1
Mention Linguistique, Spécialité Linguistique, Langue(s) et Corpus
sous la direction de M. Philippe CARON

par **Florent CHEVALIER**

Poitiers

Année 2013-2014

CONTRIBUTION À UNE HISTOIRE DE LA DISPARITION DES OPPOSITIONS DE QUANTITÉ DANS LA MORPHOLOGIE FLEXIONNELLE DU FRANÇAIS DEPUIS LE FRANÇAIS CLASSIQUE (XVIe-XXe)

RÉSUMÉ

Ce travail se propose d'observer l'évolution des oppositions de quantité vocalique dans la langue française, en se restreignant aux oppositions liées à la morphologie flexionnelle, et de fournir une explication à leur disparition de la variété de référence. Après avoir étudié l'origine des quantités en français et les témoignages des grammairiens de l'époque classique, cette étude se concentrera sur l'émergence de la variété de référence du français, en émettant l'hypothèse que cette norme est née aux environs du XVIIIe siècle de la simplification des différents dialectes en contact permanent à Paris ; enfin, une attention sera portée à l'avancement de la neutralisation de ces oppositions au XXe siècle, au cours duquel de nombreuses enquêtes de prononciation ont témoigné de la permanence des distinctions de genre et nombre. Ainsi, la variété de référence sans quantités ne s'est pas imposée sur tout le territoire français ; les oppositions de longueur n'ont pas encore disparu du paysage phonologique français.

MOTS-CLÉS

Phonologie ; oppositions de longueur vocalique ; dialectes en contact ; changement phonétique ; variation synchronique.

ABSTRACT

This paper aims at discussing the evolution of vowel length oppositions in French, focusing on the oppositions linked to inflectional morphology, and to propose an explanation to their extinction in standard French. After studying the source of vocal length in French and the records of Classical French grammarians, this dissertation will observe the emergence of the standard variety, assuming that that norm developed around the Eighteenth century from the simplification and levelling of the various dialects in contact in Paris ; the progression of the quantity oppositions override during the Twentieth century will finally be examined as a respectable amount of pronunciation surveys of that time gave evidence of the permanence of gender and number distinction. As a consequence, the standard variety, lacking quantities, has not been imposed on the whole French territory, and the length oppositions have not disappeared yet from the French phonological landscape.

KEYWORDS

Phonology; vowel length opposition; dialects in contact; phonetic change; synchronic variation.

REMERCIEMENTS

À l'heure d'achever ce travail, mes pensées vont à plusieurs personnes que j'aimerais remercier pour leur aide et leur soutien : Philippe Caron, pour avoir fait preuve d'une grande patience et d'une compréhension rassurante en dirigeant ce TER ; Sylvie Hanote, pour les conseils de grande valeur qu'elle me prodigue depuis mon arrivée à l'Université de Poitiers en 2010 ; ainsi que tous les enseignants qui ont pu me venir en aide en me proposant des références ou des exemples.

Je souhaiterais également remercier mes collègues du Service Commun de la Documentation pour m'avoir permis de découvrir toutes les ressources documentaires que nous possédons dans les Bibliothèques Universitaires de Poitiers et avoir ainsi participé indirectement à la constitution d'une bibliographie que j'espère assez conséquente.

Enfin, je désirerais remercier l'équipe d'accueil du Centre de Recherche Interlangues sur la Signification en Contexte (CRISCO) de l'Université de Caen pour son dictionnaire des synonymes en ligne sans lequel ce travail aurait sans doute souffert d'une certaine pauvreté lexicale.

Sommaire

Introduction.....	1
I – La quantité vocalique en français.....	4
1 Les différentes origines.....	4
1.1 Proto-roman.....	4
1.2 Monophthongaison.....	5
1.3 Allongement compensatoire.....	8
2 Les témoignages des grammairiens à partir du XVIe siècle.....	11
2.1 Quand la longueur est la norme du système classique.....	11
2.2 Quand la norme exclut les oppositions quantitatives.....	15
II - Nivellement et économie linguistique dans le français de référence.....	18
3 Paris aux XVIIe-XVIIIe siècles.....	18
3.1 Paris ou la norme française.....	18
3.2 Paris ou la capitale nationale d'immigration.....	20
4 Paris : un cas de dialectes en contact.....	23
4.1 Dialectes en contact et lingua franca.....	23
4.2 Simplification et nivellement du français de référence.....	25
5 La perte des oppositions de longueur à l'extérieur de Paris.....	29
5.1 L'imposition du français standard sur le territoire national.....	29
5.2 Variété de référence contre variété locale : de l'économie linguistique à la stratification des usages.....	32
III - L'avancement de la neutralisation au XXe siècle.....	36
6 Le cas de l'Île-de-France.....	36
6.1 Les Franciliens « de souche ».....	36
6.2 Les « étrangers ».....	38
7 Le grand bassin parisien.....	40
7.1 Délimitation.....	40
7.2 Étude du système normand.....	41
7.3 Étude du système bourguignon.....	46
8 Les zones périphériques.....	48
8.1 En France.....	48
8.2 En Belgique.....	49
8.3 En Suisse.....	52
Conclusion.....	55
Bibliographie.....	57

Table des tableaux

Tableau 1: Le basculement vocalique du français classique au français préroman.....	4
Tableau 2: L'obsolescence des quantités issues de la monophthongaison après l'allongement compensatoire.....	10
Tableau 3: Schéma général d'évolution des marques de flexion -s et -e selon Morin (2008).....	14
Tableau 4: La répartition de la population parisienne selon la classe socio-professionnelle au XVIIIe (adapté de Lodge 2004:111).....	21
Tableau 5: Facteurs régissant les interférences (adapté de Weinreich 1953:64-65).....	33
Tableau 6: Opposition de genre en Basse-Normandie (adapté de Lepelley 1975:5).....	43
Tableau 7: Opposition de nombre en Basse-Normandie (adapté de Lep. 1975:5).....	44
Tableau 8: Système vocalique du Morvan (adapté de Walter 1977:144).....	46

Le système phonologique du français tel qu'il est enseigné aujourd'hui dans sa version standard offre un inventaire vocalique considérable : en effet, nous retenons généralement seize sons voyelle différents en opposition les uns aux autres¹, ce qui est sans conteste bien supérieur aux autres langues romanes puisqu'à titre de comparaison, l'espagnol en compte cinq, et l'italien en compte sept, tout comme l'occitan. Il est encore plus impressionnant de penser qu'il y en eut davantage à l'époque du français classique.

Le système de référence actuel oppose les voyelles selon leur mode d'articulation (orale ou nasale), leur aperture, leur antériorité ou encore leur labialité. La variété de référence a cependant connu plus que des oppositions de timbres : les oppositions de longueur. Celles-ci n'étaient pas sans incidence sur le contenu du message à transmettre, loin s'en faut : au XVIIe et au XVIIIe siècles, allonger la voyelle finale d'un nom, d'un adjectif, ou encore d'un participe passé permettait d'indiquer le féminin ou le pluriel, étant entendu que la finale des formes au masculin singulier était prononcée brève. Il s'agissait donc d'une indication de morphologie flexionnelle constamment employée dans la production orale.

D'où viennent ces quantités ? Comment ont-elle intégré la norme ? Pourquoi n'en font-elles plus partie ? Ont-elles réellement disparu du paysage phonologique français ? Ces questions seront le fil directeur de cette étude, et appelleront d'autres réflexions à leur suite. En effet, après avoir évoqué l'origine des durées vocaliques en français et avoir justifié leur place dans la norme du français classique, nous remarquerons que la norme de prononciation qui a succédé au système classique est d'origine parisienne. Cela nous amènera à observer le phénomène de création d'une

1 Dont certains se neutralisent, à l'instar des deux nasales /œ̃/ et /ɛ̃/ (*brun* ~ *brin*) et des deux /A/ (*patte* ~ *pâte*). Le schwa, par nature inaccentué, apparaît principalement dans les mots grammaticaux en français standard ; il est plus présent dans la variété méridionale, qui maintient le *e* caduc en position finale et intervocalique sous forme d'un /ə/.

variété résultant du contact entre différents dialectes, au sens géographique du terme, puisque le Paris de l'époque constituait l'épicentre de la norme française en même temps qu'il s'agissait de la ville nationale d'immigration. Pour ce faire, nous reprendrons donc à notre compte les théories des langues et dialectes en contact, dictées notamment par Peter Trudgill.

Nous nous intéresserons ensuite à l'avancement de la neutralisation des oppositions de quantité au cours du XXe siècle, tant dans le berceau de la norme parisienne, que dans les régions environnantes et dans les zones périphériques, afin d'esquisser un portrait dynamique et nuancé du changement phonétique en français, en nous concentrant particulièrement sur l'évolution de la quantité vocalique depuis le français classique jusqu'aux variétés contemporaines. Cela nous conduira à discuter du changement phonétique en œuvre dans les différentes variétés du français.

Bien entendu, l'étude phonologique du français classique ne peut prétendre être une science exacte. Pour des raisons matérielles évidentes, nous ne disposons pas d'un corpus d'enregistrements authentiques. Il nous faut donc nous fier à des témoignages, avec la part de subjectivité qu'ils peuvent comporter, le plus souvent rédigés par des grammairiens et autres remarqueurs sur la langue française. La phonologie étant une science récente, l'étude de la prononciation relevait alors du domaine de la grammaire ou de la prosodie, et souffrait d'un manque certain de terminologie univoque. Cela nous impose par conséquent de nous montrer très prudents face aux témoignages d'alors qui décrivent la prononciation du français de leur temps : exposent-ils fidèlement ce que leur auteur entendait ? Évoquent-ils ce que leur auteur n'entendait pas, dans le cas de phonèmes inconnus dans la variété du français du remarqueur ? Ou bien décrivent-ils des phénomènes que l'auteur a cru, ou même voulu entendre ?

Nous tenterons d'actualiser au mieux ces témoignages, en les adaptant aux connaissances scientifiques dont nous disposons à l'heure actuelle en termes de phonologie. Ainsi, les remarques quant à la prononciation du français de l'époque

classique pourront être réinterprétées par le biais de la terminologie actuellement en vigueur dans le domaine de la phonologie, terminologie par ailleurs employée dans la majeure partie des travaux portant sur la prononciation du français au XXe siècle.

Ce travail ne se veut pas le procès d'une prononciation ni la nostalgie d'une autre. Loin de toute volonté prescriptive, il désire uniquement retracer l'histoire de la lente obsolescence (encore inachevée) de la quantité vocalique dans la variété de référence du français, en mettant en perspective quelques uns des témoignages les plus marquants rédigés sur le sujet depuis le XVIIème siècle. Enfin, il cherche à étudier ce phénomène phonologique non seulement dans la variété de référence, mais aussi dans les variétés « régionales » du français, afin d'observer la prononciation du français non pas dans sa norme mais dans son usage réel.

I – La quantité vocalique en français

1 Les différentes origines

1.1 Proto-roman

Les origines de la quantité vocalique en français prêtent encore à débat. Une chose est sûre, les longueurs des voyelles françaises ne sont pas héritées du système phonologique du latin, qui opposait les longues et les brèves, puisque ces oppositions phonologiques de longueur ont très tôt dérivé vers des oppositions de timbre. En effet, dès le latin préroman, l'élément de distinction pertinent n'était plus la quantité mais bien le timbre, selon un basculement représenté dans le tableau ci-dessous (Serbat 1975:30) :

Latin classique	[i:]	[i]	[e:]	[e]	[a:]	[a]	[o]	[o:]	[u]	[u:]
Latin préroman	[i]	[e]	[ɛ]	[a]	[ɔ]	[o]	[u]			

Tableau 1: Le basculement vocalique du français classique au français préroman

C'est donc sur le système du latin préroman que repose l'organisation des timbres vocaliques de l'idiome qui donnera naissance au français, c'est-à-dire sur un système dénué de quantités vocaliques discriminantes, fondé sur l'opposition d'aperture et non plus de longueur.

Comme Yves-Charles Morin l'expose en 2010 lors d'un atelier organisé à l'Université de Poitiers sur la prononciation du français vers 1700², plusieurs hypothèses sont utilisées en opposition ou en complémentarité pour expliquer la

2 Disponible sur <http://uptv.univ-poitiers.fr/program/atelier-international-sur-la-prononciation-du-francais-vers-1700/video/2439/problematique-de-la-quantite-phonologique-autour-de-1700-dans-les-usages-du-francais/index.html>

quantité vocalique du français. Les premières sources des longueurs vocaliques du français sont à aller chercher du côté du proto-roman, cette langue de transition entre le latin vulgaire et les langues romanes, et plus particulièrement dans les modifications survenues au sein du proto-roman occidental, origine commune du français, de l'espagnol et des parlers provençaux et nord-italiens, et ce à la fin du premier millénaire.

Lors du passage progressif du latin aux langues romanes, la durée est devenue distinctive en raison de l'ouverture croissante des voyelles fermées, qui s'opposaient originellement aux voyelles ouvertes. Toutes les voyelles se prononçant avec la même aperture, la distinction s'est maintenue au moyen d'une opposition de longueur. Cette distinction s'est maintenue au moins jusqu'au XX^{ème} siècle dans les parlers provençaux, alpins du nord de l'Italie et wallons (et a survécu à la monophthongaison dans ce dernier cas), et peut être illustrée à l'aide de l'exemple suivant :

Espose (épouse) : o long en latin → o fermé en français

Doze (douze) : o bref en latin → o ouvert en français

Pour maintenir une distinction entre les deux phonèmes après l'ouverture du [o] de *espose* en [ɔ], celui-ci s'est allongé pour devenir [ɔ:] et ne pas se confondre avec le [ɔ] déjà ouvert de *doze*. Cependant, une bonne partie des oppositions de ce genre s'est trouvée par la suite affaiblie par la montée en puissance d'autres évolutions qui ont touché les parlers d'oïl.

1.2 Monophthongaison

Les changements phonétiques du proto-roman ne sont pas la seule piste possible pour expliquer les longueurs du français : la monophthongaison en est une autre. En ancien français, commence un processus de réduction des diphtongues et des voyelles en hiatus, qui sont toutes (à l'exception de <au>) devenues des

monophthongues à l'aube du XVI^e siècle. Certaines se réduisent entièrement et deviennent des sons simples, tandis que d'autres restent des sons complexes, le premier élément de la diphtongue se maintenant sous la forme d'une semi-voyelle. Dans le premier cas, la réduction a provoqué un allongement du nouveau monophthongue. La réduction a touché les diphtongues spontanées aussi bien que les diphtongues combinatoires :

Diphtongue → monophthongue simple

flour [ou] > *fleur* [eu] > *fleur* [œ:] ;

bovem [uo] > *buef* [ue] > *bœuf* [œ:].

Diphtongue → diphtongue avec semi-voyelle

miel [ie] > *miel* [je] ;

aveir [ej] > *avoir* [oj] > *avoir* [we].

Les causes de la monophthongaison ne sont pas claires. D'après certains linguistes, cette évolution s'explique par une tendance à la régularisation du système vocalique très (trop?) riche de la période ancienne, menaçant d'entraîner des confusions phonématiques. D'après Brunot et Bruneau (1937:111), elle résulte plutôt de l'influence de l'accent tonique qui exige que toute syllabe soit constituée d'un noyau vocalique simple (une voyelle unique), encadrée ou non de phonèmes consonantiques dans l'attaque et la coda³. Est aussi évoqué le passage d'un mode relâché (favorisant la centralisation et la diphtongaison des voyelles) à un mode tendu (favorisant leur monophthongaison).

Les sons complexes tendaient en effet à être de plus en plus nombreux, car s'ajoutaient aux diphtongues héritées du latin les hiatus de voyelles occasionnés par l'amuïssement de consonnes intervocaliques qui s'étaient spirantisées auparavant :

magister [agi] > *magister* [aɖi] > *maistre* [ai] > *maître* [ɛ:] ;

modulum [oɖu] > *modulum* [oɖu] > *moule* [ou] > *moule* [u:].

De même, des diphtongues sont apparues lors de la vocalisation complète

3 Cette explication est toutefois peu convaincante, en ce qu'elle ne peut être érigée en phénomène universel. En effet, d'autres langues, comme l'anglais, possèdent des syllabes diphtonguées sous accent (ex. *boat*, *house*, *noise* ...)

des consonnes, c'est à dire lors de la transformation d'une consonne (devant une autre consonne) en une voyelle, ce qui enrichit le vocalisme de nouvelles diphtongues combinatoires. Ainsi la vocalisation contribue-t-elle à la formation des diphtongues, avec les évolutions suivantes :

tabula [ab] > *tabla* [ab] > *taula* [au] > *tôle* [o:] ;
alba [al] > *aba* [au] > *aube* [o:] ;
colpu [ol] > *coup* [ou] > *coup* [u:].⁴

Ces diphtongues résultant du hiatus né de l'amuïssement de la consonne intervocalique ou de la vocalisation complète du premier élément du groupe consonantique ont elles aussi subi une réduction du groupe vocalique mais sans en altérer la durée ; à ces digrammes correspondaient donc des monophthongues de la longueur d'une diphtongue. Il convient de s'intéresser au premier exemple de la série précédente : dans le cas du passage du latin *tabula* au français *tôle*, on remarque que l'orthographe retenue pour ce mot en français moderne comporte un accent circonflexe, diacritique indiquant sans aucun doute ici la quantité de la voyelle puisqu'il n'a pas été ajouté pour compenser la disparition graphique du <s> étymologique.

Dans le nord de l'Occitanie, soit dans les parlers limousins et auvergnats, un phénomène similaire à la monophthongaison a eu lieu bien plus tardivement, puisque c'est lors de la généralisation de la langue française dans ces régions que les anciennes diphtongues ont occasionné des durées. Les deux premières cartes en annexe de ce travail, établies par Weber (1979:68) et reprises par Lodge (1997:265 et 267), indiquent la progression de la francisation sur le territoire métropolitain en 1835 puis en 1863 et nous apprennent que le français s'imposa au sud du Berry au milieu du XIX^{ème} siècle⁵. C'est donc à cette période-ci que les digrammes français

4 Tous ces exemples sont tirés de Zink (1986) et Baril (1998).

5 Ces cartes ont été établies grâce aux enquêtes de Coquebert-Montbret et d'Hugo pour la première, et à celle de Duruy, ministre de l'Instruction Publique de Napoléon III, pour la seconde. En notant les capacités des témoins à s'exprimer en français, elles témoignent de l'élargissement progressif de l'aire francophone.

ont été réinterprétés au travers d'un spectre occitan, c'est à dire comme des diphtongues. Ainsi, si le phonème s'est réalisé comme une voyelle simple et non comme une diphtongue occitane, les locuteurs limousins et auvergnats lui ont appliqué la longueur qu'ils auraient attendu et entendu en occitan pour la prononciation du même digramme.

Yves-Charles Morin (2010) propose l'exemple du remplacement des verbes occitans *gostar* et *gotar* par les verbes français *goûter* et *goutter*. Étrangement, ces deux termes bien différents sont devenus homophones pour les Limousins et les Auvergnats lors du passage au français, qui les ont tous deux prononcé [gu:te], avec une voyelle longue pour imiter la longueur de la diphtongue qui aurait découlé d'une application des relations graphie-phonie de l'occitan, comme en témoigne Dauzat (1897), un grammairien originaire des environs de Clermont-Ferrand, après la francisation de la Basse-Auvergne, après une étude de la prononciation du français dans sa localité.

On peut conclure que cette strate d'allongements est active dans le français classique, à la différence de la précédente, qui est vraiment ensevelie sous le poids des régularisations morpho-phonétiques en français classique.

1.3 Allongement compensatoire

D'autres changements d'ordre phonétique sont survenus à cette période : l'allongement compensatoire en est un autre, et il s'agit d'ailleurs de la cause la plus évoquée pour expliquer les quantités du français. Dans ce cas de figure, l'allongement des voyelles résulte de l'effacement du phonème suivant la voyelle. De manière mécanique, l'amuissement puis l'effacement d'une consonne en coda de syllabe est compensé par l'allongement de la voyelle précédente. Ce phénomène a eu lieu en ancien français (IX^e-XIV^e), c'est-à-dire dans les parlers d'oïl, et n'a pas eu d'équivalent dans les parlers d'oc. D'après De Chene et Anderson (1979),

l'allongement compensatoire doit être considéré comme un épiphénomène résultant de deux opérations phonologiques indépendamment justifiées : en premier lieu une réduction de la consonne concernée en glide, suivi d'une fusion (monophthongaison) de la diphtongue qui en résulte.

Dans le cas qui nous intéressera plus particulièrement dans la suite de cette étude, ces amuïssements ont entraîné les oppositions quantitatives entre masculin et féminin (dans le cas de la chute d'un /e/ muet), et singulier et pluriel (dans le cas de la chute du /s/ final). C'est l'explication que privilégie Jean-Pierre Montreuil, qui écrit, dans une étude de la longueur vocalique en Basse-Normandie (2003:324) :

En syllabe ouverte, il n'existe aucun mot qui se termine orthographiquement par une voyelle autre que 'e muet' et qui soit prononcé long. Toutes les voyelles longues sont en position finale secondaire, à savoir qu'elles ont été ou sont encore suivies d'une consonne latente ou d'un 'e muet'. Leur longueur a été déterminée en fonction de cette consonne, et s'est maintenue quel que soit son sort subséquent.

Il précise et nuance cette assertion par la suite (2003:338) :

La longueur morphologique représente un cas d'allongement compensatoire (bien qu'historiquement il soit tout à fait possible qu'un allongement allophonique se soit produit avant la disparition du 'e' ou du 's'.)

Cinq siècles avant lui, Érasme liait également la quantité vocalique à un mécanisme de compensation, comme Thurot le rappelle (1881:593) :

Toute voyelle ou diphtongue qui est suivie immédiatement d'une s devenue muette est longue. Érasme avait remarqué que les Français, en prononçant le latin, syncopaient l's entre une voyelle et une consonne et allongeaient la voyelle, comme dans le mot *est*, où ils donnaient à l'e le double ou même le triple de sa durée ordinaire.

Si cette remarque concerne la lecture du latin, il est tout à fait plausible que les locuteurs du français d'alors reproduisaient les rapports graphie-phonie de leur variété de la langue française lorsqu'ils prononçaient le latin. Ceci peut nous amener à conclure que ces allongements compensatoires des voyelles devant <s> ne

concernaient pas uniquement la morphologie flexionnelle.

La réduction des sonantes géminées, soit simplification des groupes <rr>, <mm> et <nn>, a également provoqué un allongement de la voyelle précédente, comme dans *terre* prononcé d'abord avec un [ɛ] bref suivi d'une roulée géminée, puis avec un [ɛ] long suivi d'une roulée qui s'est progressivement simplifiée.

Il faut toutefois préciser que si l'hypothèse de l'allongement compensatoire est la plus populaire dans la littérature linguistique pour justifier la présence de quantités en français classique, elle ne peut en aucun cas être la seule cause invoquée. En effet, toujours selon De Chene et Anderson, l'allongement compensatoire ne peut se produire que lorsqu'il existe une opposition de longueur vocalique préexistante dans une langue donnée (1979:508) :

The existence of an independently-motivated length contrast in the language is a necessary condition for compensatory lengthening. [...] No language introduces distinctions of length into its phonological system through compensatory lengthening alone.

Cela dit, la consécration des longueurs résultant de l'allongement compensatoire, telles que nous allons les étudier plus avant, a entraîné une certaine obsolescence des anciennes longueurs issues du proto-roman ou de la monophthongaison, dont les voyelles se sont généralement régularisées en devenant ou redevenant brèves. Notre exemple précédent de *goutter* et *goûter* en témoigne :

	<i>Goutter</i>	<i>Goûter</i>
Après monophthongaison	[gu:te]	[gu:te]
Après allongement compensatoire	[gute]	[gu:te]

Tableau 2: L'obsolescence des quantités issues de la monophthongaison après l'allongement compensatoire

L'identité de ces deux termes après la monophthongaison n'a donc pas survécu à l'avènement de l'allongement compensatoire, qui a institué une différence de quantité entre eux.

Si la littérature linguistique de l'époque est peu prodigue en ce qui concerne les dégéminations du proto-roman et la monophthongaison, elle foisonne d'informations au sujet des allongements compensatoires, et notamment au regard des quantités de la morphologie flexionnelle nominale de genre et de nombre, qui ne peuvent avoir d'autre source que celle du mécanisme de compensation de l'effacement du e muet du féminin et du s du pluriel. Il nous est par conséquent possible, au travers des témoignages des grammairiens, de retracer l'histoire de la place des quantités phonologiques de la morphologie flexionnelle dans l'histoire du français, de la période où ces quantités relevaient de la norme à l'époque où elles sont tombées en désuétude.

2 Les témoignages des grammairiens à partir du XVI^e siècle

2.1 Quand la longueur est la norme du système classique

La collection et la comparaison des œuvres des différents remarqueurs et grammairiens depuis les *Hypomneses* d'Henri Estienne (1582) jusqu'au *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud (1787-1788) offrent une quantité de renseignements quant à la prononciation de l'époque et nous permettent de délimiter ce qui était la norme d'alors pour les oppositions de durées dans le cas des flexions de genre et de nombre. Estienne aborda le premier la question de la quantité par chute du e muet comme suit (1582:26) :

Alia vero sunt vocabula in [e] quamuis scribatur, nullum fonum edit, sed productionem literae praecedentis indicat. (Il y a d'autres mots dans lesquels, bien qu'il soit écrit, le e ne produit aucun son, mais indique l'allongement de la lettre précédente)

ce qui confirme les dires de Peletier du Mans qui expliquait le cas de la durée de la

flexion du féminin en déclarant « les voyelles sont tousjours brièves les unes dauant les autres, sinon quand èles sont dauant l'e féminin » (1555:109). Plus d'un siècle plus tard, La Touche reprend dans les mêmes termes : « une voïelle est longue devant un e féminin, armée, aimée, vie, finie, j'aie, joie, rue, nue, veue, etc » (cité dans Thurot 1881:582).

Dans *L'art de bien prononcer et de bien parler la langue françoise*, Hindret condamne les locuteurs qui font preuve d'une confusion entre les longues et les brèves. Ce faisant, il nous renseigne sur la norme de son temps (1687, préface non paginée) :

Il y en a d'autres qui prononcent les dernières syllabes des mots terminés en *r*, *rd* en *rt* d'une manière longue & traînée, & comme si ces mots étoient au pluriel, & qui disent, *l'Empereurs, ma sœurs, un canards, ma parts, il est morts*, pour dire *l'Empereur, ma sœur, un canar, ma part, il est mort* ; ou qui prononçant les *r* finales, comme si elles étoient suivies d'un *e*, font entendre bien souvent un mot féminin pour un masculin, comme *un homme fiere, un chapeau noire, du vin pure*, pour dire *un homme fier, un chapeau noir, du vin pur*. Outre que cette prononciation est contraire au bel usage, elle est aussi contre les règles de la Grammaire, puisque joignant un singulier avec un pluriel ou un adjectif féminin avec un substantif masculin, elle fait une faute aussi lourde, que si on disoit *mon chevaux*, pour *mon cheval*, ou *un chapeau grise* pour *un chapeau gris*.

Morin et Dagenais (1988:157) indiquent que la très grande majorité des grammairiens du XVIe et XVIIe siècles évoquant cette propriété respectent la même norme que celle dictée par Hindret :

Au XVIIe siècle, la plupart des descriptions explicites décrivent une norme où l'opposition de longueur est phonologique pour l'ensemble des voyelles : Poisson (1609), Simon (1609), Maupas (1618), Chiflet (1659), Blegny (1667), Mauconduit (1669), Hindret (1687), Milleran (1694), de la Touche (1696), Renaud (1697).

De même pour le siècle suivant :

Les mêmes observations valent pour le dix-huitième siècle. La norme rapportée par la plupart des auteurs comporte une opposition de longueur pour l'ensemble des voyelles : Régnier-Desmarais (1706), Vaudelin

(1713), d'Olivet (1736), Le Roy (1747), Harduin (1757), Féraud (1768), Demandre (1769), Domergue (1778), Montmignon (1785), Boulliette (1788) et de Wailly (1799).

Tous les témoins ne sont pourtant pas unanimes, et il semblerait que leur origine géographique soit directement liée à leur perception de la quantité. Ainsi, réfutent l'existence d'une opposition phonologique de longueur :

- Sylvius (1531) et Lartigaut (1669), tous deux originaires de Picardie (le premier ne décrit que des oppositions de timbre, le second entend des quantités mais qu'il définit comme allophoniques) ;

- Raumbaud (1578), un Provençal, récuse également les oppositions de longueur.

De plus, nous savons désormais que les dialectes occitans n'ont jamais connu d'opposition phonologique de longueur (voir à ce sujet Moreux 1985). Et Dumas de confirmer en 1733 que ces allongements ne concernaient que les parlers d'oïl :

Les Gascons ... disent ... avec un e bref l'anné, aisé, la vi, il cri, nu, bou, aimé, etc au lieu d'alonger la voyele. (cité dans Thurot 1881:583)

Ceci nous permet de différencier les dialectes (au sens géographique du terme) dont le système phonologique incluait des oppositions phonologiques de longueurs de ceux qui n'en connaissaient pas. Nous pouvons déjà affirmer que seuls les parlers d'oïl, soit ceux de la moitié nord de la France contemporaine à laquelle on inclut la Belgique et on soustrait la Bretagne celtique, présentaient une telle caractéristique. La remarque précédente nous confirme que la France méridionale échappait à ces oppositions de quantité ; de plus, il faut retirer à la moitié nord la Picardie, dont les locuteurs ne prononçaient également que des brèves. Cette délimitation correspond à un élément près à ce que notait Andry (1689 : 469) :

La prononciation des syllabes breves & des syllabes longues, est l'écuëil non seulement des Etrangers, mais de la plûpart des Provinciaux, & particulièrement des Normands, des Picards, des Lyonnois, des Gascons, & des Provençaux qui s'y m'éprennent (sic) à tous momens.

Morin pousse l'analyse encore plus loin ; lors du Congrès Mondial de Linguistique Française à Paris en 2008, il présente les allongements phonologiques

sur la flexion féminine et le masculin pluriel en les organisant selon différentes variétés régionales. Il présente le tableau suivant (2008:115) :

	NĀTŪM, FĪNĪTŪM, CŌ(N)SŪTŪM	NĀTŌS, FĪNĪTŌS, CŌ(N)SŪTŌS	-ĪTTŌS, -ŌTTŌS	°MĪSŪM, RĒCLŪSŪM	NĀSŪM	NĀTA(S), FĪNĪTA(S), CŌ(N)SŪTA(S)
	né, fini,cousu	Nés, finis, cousus	sifflets, sots	mis, reclus	nez	née(s), finie(s), cousue(s)
Classique	[e, i, y]	[e:, i:, y:] - [ɛ:, o:]				
Nord-Ouest	[e, i, y]	[e:, i:, y:] - [ɛ:, o:]				
Est	[e, i, y] - [ɔ/a/œ]				[e:, i:, y:]	
Nord-Est	[e, i, u/y] - [ɛ, ɔ]					[e:ḷ, i:ḷ, uu /uḷ/yu/y:ḷ]

Tableau 3: Schéma général d'évolution des marques de flexion -s et -e selon Morin (2008)

Tableau 1. Schéma général d'évolution des marques de flexion -s et -e

Les timbres vocaliques indiqués ici sont simplement indicatifs et illustrent des grandes classes de sons dont les valeurs précises peuvent être relativement différentes dans différents dialectes et qui ont beaucoup évolué dans le temps. Pour les parlers de l'Est, [ɔ/a/œ] note les reflets de [e] et [o] romans dans [-etos] < -ĪTTŌS et [-otos] < -ŌTTŌS. Les reflets de -ĀSŪM (terminaison rare en dehors de NĀSŪM, RĀSŪM) sont peu représentés dans le lexique et mal documentés dans les documents examinés ; leur classement est ici tout sauf définitif.

Morin n'exploite pas les schémas qu'il propose pour le Nord-Est et l'Est, correspondant au parler bourguignon. Celui du Nord-Ouest, qui s'observe en Bretagne romane, ne permet pas de différencier le nombre mais seulement le genre. Le système classique, en revanche, distingue tant le nombre que le genre, avec un masculin singulier bref et un masculin pluriel, féminin singulier et féminin pluriel longs. C'est bien celui qu'ont décrit les grammairiens sus-cités, et qui est confirmé par l'autorité de l'abbé d'Olivet dans son traité sur la prosodie du français, dans lequel il prescrit les normes de prononciation suivantes dans sa section sur la quantité :

Une fois pour toute, faisons ici mention de cette autre règle, qui est sans exception. Toute syllabe masculine, qu'elle soit brève ou non au singulier, est toujours longue au pluriel : des sâcs, des sêls, des pôts, etc. On doit même étendre cette règle jusqu'aux singuliers masculins, dont la finale est l'une des caractéristiques du pluriel : le tēmps, le nēz, etc. (1771:70)

Règle générale. Tous les mots qui finissent par un *E* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur penultième longue : pensēe, aimēe ; je līe, je me fīe ; jōie, j'envōie ; je lōue, il jōue ; la nūe, la rūe . (1771:79)

Ces règles de prononciation consacrèrent les oppositions de durée pour toute la période classique, celle-ci habituellement bornée de la Renaissance au XVIIIe siècle. Au cours du XIXe siècle, cependant, des voix commencèrent à s'élever contre cet usage.

2.2 Quand la norme exclut les oppositions quantitatives

Féraud, contemporain de d'Olivet, apportait déjà des nuances à cet usage dès la fin du XVIIIe siècle, puisqu'il réservait les oppositions de quantité à la « prononciation soutenue », les « licences de la conversation » s'affranchissant de ces contraintes de longueur (1787-1788). Les grammairiens du siècle suivant proposèrent des normes diverses et variées, que Morin et Dagenais (1988:157) répertorient :

- certains conservèrent la norme antérieure : c'est le cas notamment de l'abbé de Lévizac⁶ et de Faure⁷ ;
- quelques auteurs la restreignirent à certains contextes grapho-phonétiques, à l'instar de Jullien⁸ qui interdit les voyelles longues en finale absolue ;

⁶ *L'art de parler et d'écrire correctement la langue française ou Grammaire philosophique et littéraire*, 1822.

⁷ *Essai sur la composition d'un nouvel alphabet*, 1831.

⁸ *Les éléments matériels du français*, 1875.

- d'autres, tels que Féline⁹, réservèrent cet usage à la diction haute, marchant dans les pas de Féraud ;
- les derniers, comme Dupuis¹⁰, n'évoquant plus du tout la question de la durée.

Cette disparité dans les prises de position est en partie due à la variété des ouvrages, qui peuvent être des manuels de diction, des grammaires prescriptives avec leur penchants conservateurs insistant sur les normes grammaticales en vigueur dans le « bon usage », comme de simples comptes-rendus d'un usage effectivement noté chez les locuteurs.

Toujours est-il que ce foisonnement d'indications contradictoires témoigne du fait qu'en l'espace de quelques décennies, une norme unifiée prônant les oppositions quantitatives pour discriminer le genre et le nombre s'est effritée en une myriade de systèmes différents, sur un spectre très large s'étalant du maintien complet des durées précédemment en vigueur à leur absence absolue, à tel point que durant ce siècle, il est très difficile de postuler qu'il y avait une réelle norme de prononciation. C'est pourquoi, comme le notent Morin et Dagenais (1988:157) :

L'absence de longueur phonologique ne semble plus être un trait provincial ; on notera, en particulier, que Féline est natif de Paris. Ainsi, pendant plus d'un siècle coexisteront à Paris plusieurs normes.

Il s'agit là d'un revirement complet de situation, puisque les Parisiens blâmaient tout d'abord la prononciation des provinciaux qui ne marquaient pas d'oppositions de quantité et qui ce faisant, comme Andry et Hindret s'en plaignaient, faisaient peu de cas des règles fondamentales de la grammaire flexionnelle du français. Ces mêmes Parisiens en viennent ensuite au XIXe siècle non pas simplement à la tolérer, mais à condamner à nouveau la prononciation des provinciaux qui continuent à respecter les longueurs autrefois en vigueur. À l'aube du XXe siècle, c'est ce qui conduira Michaelis et Passy à classer les longueurs phonologiques dans la section "Divergences omises" de leur *Dictionnaire phonétique de la langue française*, et à les qualifier d'*archaïsme* (1897:316) :

⁹ *Dictionnaire de la prononciation de la langue française*, 1851.

¹⁰ *Traité de prononciation ou nouvelle prosodie française*, 1836.

2°. Allongement d'une voyelle finale autrefois suivie de \emptyset

Vi: ou **vij**, **ide:** ou **idei**, **bu:** ou **buw** (boue)
Pour vi, ide, bu
[Archaïsme : Belgique, Suisse.]

3° Différence de durée entre les adjectifs masculins et féminins :

yn ʃo:z sa:l; **yn dekuvert yti:l,**
oẽn ɔbʒε sal; **oẽ li:vr ytil.**

C'est donc finalement la dernière norme évoquée plus haut, c'est à dire l'absence de quantité phonologique, qui l'emportera, ce qui représente un basculement absolu dans la variété du français de référence, puisqu'il s'agit bien de celle-ci qui est décrite et normée par les grammairiens. C'est d'ailleurs Émile Littré lui-même, membre de l'Académie Française, célèbre pour son *Dictionnaire de la langue française* qui entérine l'obsolescence des oppositions quantitatives dans la préface de son œuvre (1872:XV) :

L'ancien usage allongeait les pluriels des noms terminés par une consonne : le chat, les châ, le sot, les sô, etc. Cela s'efface beaucoup, et la prononciation conforme de plus en plus le pluriel au singulier ; c'est une nuance qui se perd.

Cette étude des témoignages des grammairiens nous a permis d'observer que la variété de référence était dictée par l'usage parisien, et que les oppositions de quantité vocalique ont été exclues de la norme du français par des grammairiens de Paris. Que s'est-il donc passé à Paris au XVIIIe siècle pour qu'en l'espace de quelques décennies, le système phonologique de référence voie disparaître la totalité de ses voyelles longues ?

II - Nivellement et économie linguistique dans le français de référence

3 Paris aux XVIIe-XVIII siècles

3.1 Paris ou la norme française

Nisi quis, sicut Athenae Graecia Graeciae appellatae fuerunt, ita Lutetiam, ad sermonem etiam quod attinet, Franciam Franciae vocare malit. (À moins que, comme Athènes fut appelée la Grèce de la Grèce, on ne préfère appeler Paris, en ce qui concerne la langue, la France de la France.)

La remarque d'Henri Estienne (1582:III) confirme dès le XVIe siècle la suprématie de Paris sur la langue française. Son opinion de l'époque est par ailleurs validée au début du XXe siècle par Ferdinand Brunot, auteur d'un imposant ouvrage en treize tomes, *Histoire de la langue française des origines à 1900*. Dans le quatrième tome, consacré à la langue classique, il indique que « la prononciation de Paris commençait à prévaloir et à avoir la précellence, mais non l'autorité » (Brunot 1913:169). Il ajoute d'ailleurs que la norme qui entreprenait laborieusement de s'esquisser à Paris excluait volontairement les provincialismes (Brunot 1913:173).

Qui était en mesure d'influencer la norme à l'époque ? Il semblerait que les savants soient à écarter immédiatement, considérant qu'ils étaient l'objet de moquerie, comme en atteste leur caricature en personnages de comédie, notamment dans les œuvres de Molière. La Cour, installée à Paris, cherchait à faire de la capitale du royaume une ville aussi illustre que les villes italiennes de la Renaissance. Naquit alors une ambition royale, celle de promouvoir la littérature et la langue françaises, ce qui requérait de fixer une norme pour cette dernière.

Mais en 1682, la Cour quitta Paris. Louis XIV, cherchant à protéger le régime monarchique de l'instabilité politique de Paris, ébranlé notamment par les Frondes de 1648 à 1652 durant lesquelles le peuple parisien avait envahi la demeure royale, décida de déménager la Cour, du Palais du Louvre au Château de Versailles, par « crainte du peuple, qui n'est jamais un bon moyen de gouverner » (Barroux 1951:111). C'est ainsi que la Cour, source normative d'alors, s'est isolée et a perdu de son influence sur la langue française en s'éloignant de la capitale.

Le Parlement aurait pu constituer une autre source modèle de la langue orale en ce temps, mais il fut discrédité par la Cour elle-même, qui craignait son influence. Henri Estienne notait déjà en 1582¹¹ les déboires linguistiques de la Cour et lui préférait le « langage pur » que l'on usait au Parlement. Quelques années plus tard, Théodore de Bèze (1584) déclarait que la bonne prononciation française devait être cherchée dans les bonnes familles, et notamment chez les parlementaires. Cependant, c'est également à cette période que les relations se sont envenimées entre le souverain et le Parlement. Celui-ci s'est vu progressivement privé de son droit de remontrance, qui lui permettait de formuler des critiques au roi à propos des décisions qu'il prenait, ce qui a contribué à renforcer l'absolutisme de la monarchie d'alors, et l'abaissement du Parlement devant le pouvoir royal rendit la prééminence de la Cour définitive, en la personne sacrée du roi.

Mais la famille royale, en s'isolant à Versailles, a abandonné la langue parlée à Paris aux Parisiens, privés de toute source normative. Pendant plus d'un siècle, du départ de la Cour en 1682 au retour contraint du roi à Paris en 1791, la capitale fut privée de toute référence capable de normaliser la langue parlée ; et lorsque le peuple ramène le souverain à Paris par la force, la personne du roi n'est plus sacrée et majestueuse, elle est au contraire à peine respectée, en ce qu'elle a ruiné le pays par le train de vie versaillais trop fastueux et par une volonté de conquête militaire peu populaire, en plus, bien entendu, d'avoir abandonné le peuple parisien en s'installant à l'extérieur de la ville.

11 op. cit.

Les savants méprisés, le Parlement mis à mal, l'autorité du roi ruinée, où la mode pouvait-elle aller chercher l'usage qui deviendrait la norme ? Toujours à Paris ; en proie en ce temps à d'importants changements d'ordre sociologique, puisque les nobles, délaissés par le roi, perdaient de leur prestige face à la nouvelle classe montante que représentait la bourgeoisie, elle-même tirant profit de la classe sociale inférieure parisienne. En effet, l'histoire de Paris ne se résume pas, loin s'en faut, à son rôle administratif et à ses liens avec la royauté ; c'est aussi et avant tout celle de ses habitants, souvent venus des provinces, qui ont confirmé au XVI^e siècle à Paris son statut de ville la plus peuplée d'Europe Occidentale depuis le XIII^e siècle.

3.2 Paris ou la capitale nationale d'immigration

La capitale du royaume a toujours fait preuve d'un développement urbain continu, qui s'est accéléré au XII^e siècle, lorsque Paris a assis sa domination sur le commerce du bassin parisien. La localisation centrale de la ville sur la Seine et l'étape qu'elle représentait sur les routes commerciales tant terrestres que fluviales ont confirmé sa place prépondérante dans le monde des échanges, puisque l'essentiel du transport du vin et des céréales transitait par elle ; certaines matières premières étaient d'ailleurs acheminées jusqu'à la capitale pour y être transformées et vendues sur place, ce qui a initié pour la ville une relation de dépendance à la province, qui lui fournissait les marchandises nécessaires au bon fonctionnement de la vie économique locale.

Au cours des siècles suivants, Paris a progressivement adopté la manufacture comme secteur économique principal, pour devenir une ville d'artisans, de marchands et de gens de métier, ces deux derniers formant un groupe social composite pesant pour près de 87 % dans la population parisienne au XVIII^e, comme l'indique le tableau ci-dessous :

<i>Catégorie socio-professionnelle</i>	<i>Part dans la population</i>
Haute noblesse, aristocratie	1,5 %
Grands officiers civils	3,8 %
Avocats, professions libérales	8,1 %
Maîtres artisanaux, marchands	33,2 %
Gens de métiers	53,4 %

Tableau 4: La répartition de la population parisienne selon la classe socio-professionnelle au XVIIIe (adapté de Lodge 2004:111)

C'est donc une agglomération populaire qui s'est formée à cette période. Cependant, la paupérisation de la ville et de ses faubourgs manufacturiers fut concomitante du développement d'une élite bourgeoise, dont le mode de vie s'est progressivement rapproché de celui des aristocrates. Chaque groupe social vivait donc d'un côté ou de l'autre du luxe, représenté par le rapport aux produits réputés, que les plus démunis produisaient et que les plus aisés consommaient.¹²

Cette progression de la demande de biens manufacturés a entraîné le besoin d'une main d'œuvre dans des secteurs précis de la production (tissage, tannerie, chaudronnerie ...), besoin qui a provoqué un appel d'air pour le phénomène de migration que l'on nommera plus tard « l'exode rural ». Les habitants des provinces ont amorcé ces vagues migratoires, d'abord de manière saisonnière, puis de manière définitive (voir à ce propos Dupâquier 1995:100-124) L'arrivée massive de nouveaux travailleurs dans la capitale suscita une nouvelle nécessité, celle de construction et d'aménagement du territoire urbain, appelant notamment les Marchois à venir en nombre bâtir le nouveau Paris, se spécialisant dans les métiers du bâtiment, devenant maçons, charpentiers et couvreurs, depuis qu'ils s'étaient illustrés en 1628 en construisant la digue du blocus maritime de La Rochelle demandée par Richelieu (Weber 1979:280).

Les vagues migratoires successives se sont donc inscrites dans un schéma cyclique de migrations en chaîne, chacune en appelant une autre à sa suite,

¹² Cf Lodge 2004:105-116.

conduisant la population parisienne à passer de 200 000 habitants au début du XVe siècle à 500 000 à la fin du XVIIIe selon les propos de Lodge (2004:107), ou bien « sans doute » de 250 000 au début du XVIe siècle à 500 000 avant la fin du XVIIe à en croire Pinchemel (1979:47). Daniel Roche, cherchant à isoler les provinciaux des parisiens d'origine à la fin du XVIIIe siècle, donne la répartition suivante (1981:23) :

Peut-on évaluer le volume des migrants dans la population ? À partir des études faites dans les sections révolutionnaires, on constate des taux proches de 60-70 % dans le faubourg Saint-Marcel ; les provinciaux de naissance représentent près de 67 % de la population dans le faubourg Saint-Antoine ; c'est encore 63 %, dans la section Fontaine-Grenelle qui correspond à l'ouest du faubourg Saint-Germain ; les nouveaux venus atteignent 78 % de la place des Vosges (...) ; près du Louvre, section de l'Oratoire, près de la place Vendôme, les mêmes documents fournissent des chiffres analogues.

Il convient par conséquent de noter que ce phénomène migratoire est difficilement chiffrable avec précision. En effet, si les données ne manquent pas pour évoquer l'ensemble de la population parisienne, souvent sous forme d'approximations fondées sur l'étalement spatial progressif de la ville¹³, il aura fallu attendre 1926 pour que les habitants de la capitale soient soumis au recensement auquel leurs compatriotes étaient assujettis depuis 1836. Malgré ce décalage, la composition de cette aire urbaine au XIXème reste une des plus documentées de France, si ce n'est la plus documentée. Des enquêtes comme celle de Guy Pourcher en 1964 pour le compte de l'Institut National Démographique et de la Préfecture de la Seine retracent l'origine géographique des Parisiens d'alors, et se livrent à des décomptes extrêmement précis quant aux vagues migratoires de la seconde moitié du XIXè siècle. Pour la période qui nous intéresse, il nous faut malheureusement nous contenter des estimations livrées par quelques historiens ainsi que des témoignages qu'ils apportent, corroborés par les descriptions de l'exode rural ou des quartiers de Paris contenues dans les œuvres littéraires.

13 Voir par exemple les données reprises par Barroux (1951:112) : « La ville mesurait, à la fin du XVIe siècle, 483 hectares (ou 1.414 arpents) ; elle en mesura 1.103 (ou 3.228 arpents) à la fin du XVIIIe. »

4 Paris : un cas de dialectes en contact

4.1 Dialectes en contact et lingua franca

Si les migrations massives de travailleurs venus de la province avec pour seul bagage leur force de travail ont radicalement changé la vie économique de la capitale, elles ont aussi entraîné une modification en profondeur du paysage linguistique parisien. En effet, à chaque origine géographique correspondait un dialecte particulier, fût-il d'oïl ou d'oc. C'est ainsi que la ville de Paris, abandonnée par nombre de ses élites durant la fin de l'Ancien Régime et se remplissant chaque jour un peu plus de provinciaux venus tenter leur chance en son sein, est devenue le creuset où se sont mélangées diverses variétés dialectales du français ou d'autres langues, variétés qui ne partageaient pas exactement le même système phonologique. Le Paris du XVII^{ème} et plus encore celui du XVIII^{ème} était donc une métropole constituée de différents quartiers très marqués par l'origine géographique de leurs habitants, quartiers qui se constituaient au fur et à mesure des vagues migratoires successives¹⁴. Ainsi, l'homogénéité linguistique était presque parfaite dans certaines zones de la capitale, peuplées uniquement de migrants venus d'une même région du pays. Le faubourg Saint-Antoine en était un exemple marquant. Sous Louis XIV, ce quartier bénéficia d'avantages fiscaux qui incitèrent à l'installation d'ateliers de travail du bois et des métaux, domaines dans lesquels se spécialisèrent nombre d'Auvergnats devenant ébénistes, chaudronniers ou ferblantiers. Dans un ouvrage sur la constitution du Paris du XIX^e siècle, La Bédollière, cité par Michel et Monique Pinçon-Charlot (2008:29) décrit leur comportement au XVIII^e siècle comme suit :

Le dimanche, les porteurs d'eau auvergnats vont à la musette, à la danse auvergnate, jamais au bal français ; car ici les Auvergnats n'adoptent ni les mœurs, ni la langue, ni les plaisirs parisiens. Ils restent isolés comme les Hébreux de Babylone, au milieu de l'immense population qui tend à les absorber.

¹⁴ Lire à ce propos les relevés de Roche (1981).

Le tableau dépeint par cet écrivain et journaliste nous en apprend beaucoup sur le maintien des traditions des provinciaux qui se sont installés à Paris. Ce témoignage concorde avec celui que Martin Nadaud livre dans ses *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon* en 1895, lorsque ce futur maçon et homme politique décrit les conditions de vie de ceux qui comme lui ont quitté la Creuse pour devenir ouvriers du bâtiment à Paris, dormant dans des dortoirs tenus par d'autres Marchois ayant migré avant eux, et ce encore au milieu du XIXe siècle. Nous constatons donc que la tendance communautariste des provinciaux installés à la capitale a peu évolué au cours des siècles ; par conséquent, nous pouvons très logiquement imaginer qu'à l'intérieur de chaque communauté de migrants, les individus se servaient de leur dialecte propre pour communiquer. Ainsi, à Paris, berceau de la langue française, ont cohabité plusieurs dialectes, les Picards parlant picard, les Champenois parlant champenois, les Normands parlant normand, tout comme les Auvergnats parlaient la variété auvergnate de l'occitan entre eux.

Mais les communautés étaient vouées à interagir, poussées par des motivations économiques et sociales, que ce soit entre elles ou avec des membres d'autres milieux. Ainsi, il existait une communication entre tous les groupes sociaux, qu'ils soient définis en fonction de leur position dans la hiérarchie sociale ou par leur origine géographique. Les membres des classes sociales supérieures devaient s'adresser quotidiennement aux travailleurs et artisans des classes inférieures, ne serait-ce que pour le bon fonctionnement de la vie économique parisienne. Par ailleurs, la ségrégation spatiale n'en était qu'à ses prémises ; une partie des membres des communautés de migrants posait ses valises au milieu même du milieu noble et aristocratique, pour lequel ils travaillaient, et s'installaient ainsi au fond de la cour ou sous les toits de leur employeur (Ariès 1971:130-135).

C'est vraisemblablement ainsi que le français de Paris a émergé : il s'agit du produit du brassage social à l'œuvre dans la capitale jusqu'à la fin de la période moderne. Au début de la seconde moitié du XVIe siècle, Abel Matthieu évoquait déjà le « commun populaire » que les Parisiens employaient pour s'adresser à des

membres de groupes sociaux différents, et constatait la place centrale de cette variété dialectale dans les échanges de la vie quotidienne de ceux-ci. Il notait également que les classes sociales supérieures faisaient preuve d'une ambivalence linguistique complète puisqu'en ces milieux on utilisait tant le « parler (...) familier, se faisant accessible au commun populaire (qui est le principal en eux) » que la langue de la Cour, « le courtisan ou le plus friand parler du Roy et de sa court leurs est notoire » (Matthieu 1559:29v), ce que Pierre de la Ramée confirma quelques années plus tard, observant les formes grammaticales erronées que chacun pouvait relever dans la langue relâchée que parlaient les membres des classes sociales supérieures (voir à ce sujet Lodge 2004:126sq) ; Dauzat ira plus loin au début du XXe en réduisant la diglossie des classes dirigeantes à leur connaissance du « commun populaire » :

Tant que le français fut laissé à son libre développement, il n'existait aucune différence linguistique en raison des milieux sociaux : le grand seigneur parlait comme le manant. (cité dans Lodge 1997:196)

Comment cette variété du français, utilisée comme *lingua franca* dans la capitale, s'est-elle formée ? Considérant qu'elle résulte du brassage social d'alors, il convient de remarquer que ce brassage social s'accompagnait d'un brassage linguistique important, puisque chaque composante de la société parisienne de l'époque possédait son propre dialecte. En ce sens, il semble que ce soit le contact entre les différents dialectes qui ait déterminé les règles de prononciation de cette nouvelle variété qui allait s'imposer comme la nouvelle norme, et ce selon des mécanismes particuliers à cette situation, déjà étudiés et appliqués à d'autres langues, que nous pouvons utiliser dans le cas qui nous intéresse.

4.2 Simplification et nivellement du français de référence

Les recherches concernant le changement linguistique sont étroitement liées à la question des contacts entre les langues depuis les travaux réalisés par William

Labov durant la décennie 1960. Ces études, prolongées par Trudgill, sont parvenues à expliquer en détail certains pans du changement linguistique, et notamment les mécanismes à l'œuvre dans la création extrêmement rapide de nouvelles langues comme les créoles ou les pidgins, qui résultent d'un contact intense entre deux langues sources. Selon le principe d'accommodation, les besoins de communication entre les individus entraînent les locuteurs de chaque idiome à retenir des éléments des deux langues qu'ils fusionnent pour pouvoir se comprendre, et ce selon des mécanismes inconscients qui se retrouvent dans tous les cas de créolisation ou de pidginisation. On assiste donc en peu de temps, à la suite d'un contact entre deux langues, à une uniformisation des systèmes phonologiques et morphologiques, des structures syntaxiques et des items lexicaux, conduisant à la construction d'une variété nouvelle, à sa propagation rapide et à son adoption par les locuteurs des diverses langues parlées. Cette uniformisation produit en général une simplification des systèmes par le biais d'un nivellement des différentes langues en contact, puisque la tendance majoritaire dans cette situation réside dans la consécration des traits les plus simples contenus dans les systèmes sources¹⁵.

Ces théories concernent à l'origine des contacts entre langues distinctes et non entre dialectes, ce qui n'empêche pas Trudgill de les appliquer également aux situations de contact entre différents dialectes d'une même langue (Kerswill et Trudgill 2005:201sq) :

The processes observed in new-dialect formation are similar to those found in other contact-related changes. New-dialect formation has much in common with both pidginisation and creolisation, in that new language varieties emerge from relatively intense face-to-face contacts between people speaking different varieties. (...) Within a region where mutually intelligible dialects are spoken, there will be a decrease in linguistic differentiation associated with location ; the result is the disappearance, or attrition, of local dialects. (...) These outcomes, along with simplification, are shared with the levelling found in new-dialect formation, as can be demonstrated where both are taking place at the same time (...); in such cases, new dialects are in advance of the levelled regional dialects, anticipating their shape.

15 Pour une description exhaustive des mécanismes en jeu, voir Trudgill (2011).

Nous retrouvons dans ces propos le portrait linguistique du Paris d'alors, tant au regard des contacts immédiats et permanents entre les différents dialectes, qu'en ce qui concerne le brassage de ceux-ci afin de former un autre dialecte qui pourra s'affirmer comme étant la nouvelle variété de référence sur un territoire plus vaste. Il nous est toutefois difficile de documenter cette hypothèse avec des éléments factuels fournissant des preuves de l'avancement du brassage et du recul des traits phonologiques propres à chaque dialecte, particulièrement en ce qui concerne l'effritement des oppositions des quantités de la morphologie flexionnelle, auxquelles la littérature linguistique de l'époque apportait peu d'intérêt. C'est d'ailleurs certainement pour cette raison que Lodge, dans son enquête sur les évolutions de certains points de la langue parlée à Paris du XVI^e au XVIII^e siècle, ne retient pas cette variable phonologique et lui en préfère 33 autres (Lodge 2004:179-182).

Quoi qu'il en soit, nous avons vu par l'étude du témoignage des grammairiens que les oppositions de durées n'ont pas été intégrées dans la nouvelle norme. Il faut rappeler que le système vocalique du français classique contenait une douzaine de timbres distincts (oraux et nasaux), complétée par huit voyelles longues (les nasales étant déjà longues) ; il y a fort à parier que la richesse du système d'alors, composé d'une vingtaine de voyelles, a facilité la simplification par l'élimination des quantités pour s'alléger.

En effet, on se souvient que les Picards, tout comme l'ensemble des Méridionaux, possédaient un système dépourvu d'oppositions quantitatives. Nous avons également vu que certains systèmes n'admettaient les longueurs que pour les oppositions de genre et témoignaient d'une identité de nombre (cf 2.1). Or, les flexions de genre et de nombre figurant parmi les éléments de morphologie les plus utilisés au quotidien, on peut imaginer les problèmes de compréhension récurrents générés par ces dissemblances et le besoin de convergence qui en résultait. Ainsi, comme indique Matras dans un ouvrage sur les langues en contact (2009:230) :

By definition, convergence increases the similarities between the phonological inventories of the two languages.

Dans cette optique, face à la présence et la confrontation de différents systèmes phonologiques dans la capitale française, la tendance fut à la sélection d'un seul système sur lequel tous les locuteurs s'aligneraient. Il est fort probable que la norme qui émergea de ce brassage fut une norme dénuée de longueurs, permettant la simplification du système vocalique du français classique et ne pénalisant pas ceux qui, n'ayant pas l'oreille habituée aux oppositions quantitatives, étaient incapables d'entendre et donc d'interpréter les différences de durée, même si l'abandon de ces différences signifiait pour les autres la fin des distinctions de genre et de nombre dans la langue parlée.

Ce ne serait d'ailleurs pas le seul cas à cette période de la disparition d'une opposition aussi importante dans la morphologie que celle exprimant le nombre. Trudgill (2011) rappelle le cas des différents pronoms de seconde personne tombés en désuétude en anglais, où la variété standard n'en a conservé qu'un seul, *you*, dans un contexte similaire¹⁶. Rappelant qu'au XVIIIe siècle, la population londonienne était composée aux deux tiers d'individus venant d'ailleurs, il pose aussi la capitale anglaise en creuset où se sont mélangés divers dialectes de la langue anglaise présentant des disparités dans leurs systèmes morphologiques, et déclare (2011:129) :

As a consequence, Standard English has undergone considerable simplification. For example, the disappearance of the second-person pronoun forms *thou/thee/thy/thine* represents the clear loss of a morphological category – the distinction singular/plural is no longer operative in the second person.

Weber confirme pour le cas de Paris le lien entre les migrations des provinciaux et le changement linguistique (1979:290) :

The massive influx of “foreigners” into the cities shattered the hold of local speech and lore in the urban centers (...). So, large-scale immigration into the cities and especially into Paris not only increased their sphere of influence throughout France: it also had a homogenizing effect on them.

16 À noter toutefois que dans les prières catholiques, l'adresse à Dieu en seconde personne “*thy kingdom come, thy will be done: on earth as it is in heaven*” était toujours en vigueur dans la deuxième moitié du XXe siècle.

Cette nouvelle norme de prononciation ayant supplanté les autres dans la capitale, il ne lui restait plus qu'à s'imposer à l'extérieur de la ville, dans le reste du pays.

5 La perte des oppositions de longueur à l'extérieur de Paris

5.1 L'imposition du français standard sur le territoire national

L'imposition de la norme de référence à l'extérieur de Paris fut un phénomène lent et multiforme. Du point de vue géographique tout d'abord, il a fallu bien évidemment plus de temps aux normes de Paris pour parvenir jusqu'à certaines régions situées à la périphérie du territoire que pour s'implanter dans celles qui entretenaient des contacts soutenus avec la capitale. Du point de vue fonctionnel, ces normes furent reprises en premier lieu dans les contextes officiels (l'administration et le droit). Enfin, du point de vue social, elles furent d'abord adoptées par les officiers de l'État monarchique, l'aristocratie de province et les lettrés, avant de gagner les habitants des villes, puis la masse des paysans. Tous ces territoires, corps de métiers, groupes sociaux, ont fini par majoritairement épouser la langue de Paris. En effet, comme le rappelle Saussure (1976:268) :

Mais comme la civilisation, en se développant, multiplie les communications, on choisit, par une sorte de convention tacite, l'un des dialectes existants pour en faire le véhicule de tout ce qui intéresse la nation dans son ensemble. Les motifs de ce choix sont divers : tantôt on donne la préférence au dialecte de la région où la civilisation est le (sic)¹⁷ plus avancée, tantôt à celui de la province qui a l'hégémonie politique et où siège le pouvoir central ; tantôt c'est une cour qui impose son parler à la nation. (...) ainsi dans le français littéraire on reconnaît bien le dialecte de l'Île-de-France.

17 Note de l'éditeur de la version de 1976.

Saussure indique ici la future prééminence du dialecte parisien devenu langue française, qui va s'imposer autant dans le domaine de la production culturelle et littéraire, que comme langue de transmission populaire dans le royaume.

Nous pouvons ainsi distinguer deux types de francisation¹⁸ : la francisation administrative, qui s'est déroulée très tôt (l'ordonnance de Villers-Cotterêts contraignant en 1539 le monde de l'administration et de la justice à n'utiliser que la langue française) mais n'a touché que les élites, et la francisation massive, consistant en l'adoption de la langue française (et de sa variété de référence) par le peuple dans son ensemble. C'est bien entendu la seconde qui nous intéresse en priorité pour l'objet de notre étude.

La plus grande partie de la population française resta fidèle aux variétés dialectales locales du français et aux langues régionales tout au long des XVIe et XVIIe siècles, au grand dam de nombre de grammairiens qui s'évertuèrent à rédiger des manuels de correction de la langue à destination des provinciaux¹⁹. Jean Racine dans le pays lyonnais et La Fontaine dans le nord du Limousin font part dans la seconde moitié du XVIIe siècle de leur incapacité à se faire comprendre des habitants de ces provinces²⁰, et pour cause : seules les élites locales apprennent le français comme dialecte de prestige après la conversion de l'appareil royal à la langue française, dans un but d'ascension sociale. En ce qui concerne le reste de la population rurale (soit les couches inférieures), seuls les travailleurs qui effectuent des migrations saisonnières à Paris permettent à la langue standard de pénétrer les territoires ruraux à leur retour, ainsi que l'explique Weber (1979:288), dont le récit est corroboré par les déclarations de Brunot sur la propagation du français en France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime par l'intermédiaire de ces travailleurs

18 Étant entendu que la norme de Paris représentait la langue française telle qu'elle s'exporta dans le reste du territoire français en supplantant dans l'usage les variétés locales et les langues dites régionales, nous pouvons assimiler le processus de francisation, c'est-à-dire de diffusion de la langue standard, à celui de l'adoption du système phonologique de la norme née dans la capitale.

19 Voir par exemple *Les Gasconismes corrigés* de Desgrouais, 1766.

20 Cités dans Walter (1988:105)

saisonniers (1926:191) :

Ces séjours, plus peut-être qu'une transplantation, avaient une action irrésistible sur le langage des ouvriers, jetés pour un temps dans un autre milieu que le leur, exposés à ne point retourner dans les mêmes villes ou bourgs. L'idiome avec lequel il leur était nécessaire de se familiariser était l'idiome général, qui leur servirait partout.

Cette pénétration du paysage linguistique rural fut très lente ; comme le montrent les cartes de Lodge (1997:265 et 267, adaptées de Weber 1979:68) en annexe de ce travail, au début du XIXe, le parler de Paris n'avait pas encore ou peu atteint les communes situées en dehors de l'Île-de-France, du val de Loire ou de la Normandie. Trois décennies plus tard, on peut constater que la langue française s'est imposée sur un territoire plus vaste, comprenant cette fois-ci toute la moitié nord de la France (à l'exception notable de la Bretagne celtique, du département du Nord, de l'Alsace et dans une moindre mesure de la Lorraine) ; la moitié sud restait majoritairement réfractaire aux normes parisiennes, puisque seuls les départements les plus urbanisés, comme la Gironde ou le Rhône, faisaient preuve d'une pratique majoritaire du français et d'une forte régression du dialecte local. Une nuance doit être apportée ici, puisque jusque dans la première moitié du XXe siècle, la pratique du français dans ces zones périphériques coïncidait avec l'usage d'un patois, les locuteurs faisant preuve de bilinguisme et pouvant adapter la langue qu'ils utilisaient selon le contexte.

Enfin, c'est bien entendu l'école de la République qui a contribué à importer les normes parisiennes sur l'intégralité du territoire français.« *The Third Republic found a France in which French was a foreign language for half the citizens* », observe ironiquement Weber (1979:70), qui contraste l'obsession de la langue unique de la République avec le peu de cas que faisaient les régimes monarchiques précédents de la question linguistique à l'échelle du royaume. L'instruction gratuite et obligatoire en 1882, organisée depuis Paris pour apprendre aux citoyens la langue et la culture de la République Française, livra une guerre sans merci aux régionalismes. C'est dans ce contexte que le système phonologique parisien supplanta les systèmes

régionaux et provoqua l'obsolescence des oppositions quantitatives à l'extérieur de la capitale.

5.2 Variété de référence contre variété locale : de l'économie linguistique à la stratification des usages

Certains linguistes expliqueront également l'adoption massive d'une variété du français sans quantités sur l'ensemble du territoire français par le principe d'économie linguistique dicté notamment par Weinreich (1953) et Martinet (1970), en faisant de ce principe un élément primordial au cœur du changement linguistique dû aux contacts entre langues ou dialectes. Cette adoption découle, comme nous l'avons vu, de l'imposition d'une variété qualifiée de « référence » dans des territoires dont les habitants avaient déjà leur variété (voire leur langue) locale avec ses propres normes. En ce sens, nous pouvons appliquer les schémas de Weinreich sur les langues en contact ; il est toutefois utile de remarquer que dans l'analyse de ce linguiste américain, il y a *nécessairement* une hiérarchie sociale entre deux langues ou dialectes en contact. Il va de soi que c'était immanquablement le cas lors de la naissance des créoles dans les territoires colonisés par les pays occidentaux depuis le XVe siècle, puisque le colon était investi d'une autorité sur l'autochtone ... Mais comment établir une hiérarchie entre tous les dialectes existant à Paris au XVIIe-XVIIIe siècles ? Lequel du Picard ou du Normand correspondait à la variété de pouvoir, jouissait d'une position sociale dominante ou pâtissait d'un statut inférieur à l'autre ? Pour ce qui relève de l'imposition de la norme parisienne en province, cependant, l'analyse de Weinreich est recevable, puisque la langue du pouvoir, bénéficiant d'un statut social privilégié, pouvait être qualifiée de *primary language* quand les variétés dialectales locales ne représentaient que le *secondary language*. Lorsque l'interférence entre les langues entraîne la neutralisation d'une opposition, Weinreich propose le tableau suivant :

<i>Type of interference</i>	<i>Stimuli</i>	<i>Resistance factors</i>
Phonic: Under-differentiation of phonemes	- Absence of corresponding distinctions in primary language - Presence of distinctions (only) in primary language - Different phonemic systems	Functional yield of the distinction

Tableau 5: Facteurs régissant les interférences (adapté de Weinreich 1953:64-65)

On comprend alors que c'est le système phonologique de la variété dominante qui l'emporte sur celui de la variété seconde, amplifiant l'effet de nivellement précédemment expliqué, ce qui dans notre cas implique l'abandon des oppositions de quantité lors de l'imposition de la variété de référence, puisque cette dernière n'en possédait pas.

On pourrait opposer à cette obsolescence attendue le facteur de résistance évoqué ; pourtant, bien que les distinctions de genre et de nombres fussent fonctionnelles, cela n'a pas suffi à les maintenir dans la norme. Il faut peut-être lier cette insuffisance à la redondance de l'information de genre et de nombre provoquée par la présence d'autres éléments permettant la distinction, comme par exemple les déterminants, qui portent toujours les marques de flexion de genre et de nombre, sauf, bien entendu, quand le nom est épïcène et commence par une voyelle. C'est en tout cas l'avis d'André Martinet (1969:178) :

La distinction entre le masculin et le féminin correspondant a pu, pendant longtemps, reposer largement sur l'opposition de longueur, à une époque où l'article n'était pas aussi obligatoire qu'en français contemporain. Mais au fur et à mesure que l'emploi de l'article s'est généralisé, la distinction entre le féminin et le masculin, assurée par la longueur vocalique, est devenue superflue (...).

Si cette distinction devient effectivement superflue, alors à quoi bon continuer de la respecter ? Selon le principe d'économie linguistique, nous cherchons constamment à en dire le plus en en disant le moins ... C'est à dire à en signifier le plus en en prononçant le moins. Martinet définit ce principe comme suit (1970:94) :

L'évolution linguistique peut être conçue comme régie par l'antinomie permanente entre les besoins communicatifs de l'homme et sa tendance à réduire au minimum son activité mentale et physique.

Alors, si l'absence de longueur de flexion nominale ne nuit pas à la bonne compréhension du message, notamment puisque d'autres marqueurs grammaticaux apportent l'information de genre et de nombre, pourquoi s'efforcer de maintenir des oppositions de quantité, encombrant ainsi un système phonologique déjà très chargé ? D'autant plus que toujours selon Martinet, « la distinction de deux quantités vocaliques résulte d'efforts positifs pour faire les longues plus longues et les brèves plus brèves que ne le voudraient les aises du locuteur » (1970:145). Les oppositions quantitatives représentant un effort pour le locuteur, il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'elles puissent disparaître si elles ne se révèlent plus absolument nécessaires à la bonne transmission du message.

Cela dit, ces longueurs, obsolètes dans la langue parlée, se sont maintenues plus longtemps dans la diction haute, comme le préconisait Féraud au milieu du XIXe siècle. Nous pouvons donc en conclure qu'une stratification des usages avait réservé les oppositions de quantité à certaines situations seulement. C'est d'ailleurs l'analyse qu'Eduard Koschwitz tire dans son anthologie phonétique des parlers Parisiens. Après avoir demandé à des écrivains parisiens de lui lire des extraits d'œuvres littéraires, il a effectué des transcriptions phonétiques de leurs lectures. On aura la surprise de retrouver une trace de l'opposition de longueur dans la morphologie du genre dans la prononciation d'Émile Zola, où le mot « émue » est noté [emü:], et « perdu » est transcrit [perdü]²¹ (Koschwitz 1896:13-16). L'auteur des transcriptions reconnaît lui-même qu'étant donné la nature de son travail, cette prononciation, qui inclut encore une opposition de durée pour le genre des participes passés en <-u>, ne peut prétendre correspondre aux normes du français parlé d'alors.

21 Dans ces deux transcriptions, le symbole [ü] qu'utilise Koschwitz correspond au [y] de l'alphabet phonétique international.

Mais si l'imposition de la norme parisienne a sonné le glas des longueurs phonologiques dès la fin du XVIIIe siècle dans la langue parlée à Paris, et au cours du siècle suivant sur la majeure partie du territoire national, leur élimination du système phonologique des Français n'a pas été aussi rapide qu'à la capitale, probablement en raison d'un brassage social et linguistique moins important. C'est la raison pour laquelle le phonéticien Rousselot écrit au début du XXe siècle :

Bien que la langue de Paris soit proprement la langue française, cependant il y a des façons de parler provinciales qui ne sont pas à rejeter, surtout dans les provinces où elles sont en usage. Ce sont celles qui représentent des étapes antérieures de la langue. Par exemple je ne blâmerais pas plus la conservation de l' l mouillée que celle de l'r linguale, ni l'h aspirée, ni la distinction des pluriels et des singuliers, des féminins et des masculins dans les cas où l'unification s'est faite à Paris. Pourquoi précipiter la mort de formes qui subsistent encore sur une partie du domaine? (1913:84).

La loi du nombre est encore très vivante dans le français régional de l'ouest. Et l'on peut même en trouver des traces à Paris où bien des personnes encore, les unes consciemment, les autres à leur insu, allongent les voyelles finales au pluriel. (1913:138).

S'il est reconnu que dans la première moitié du XXe siècle, les locuteurs français n'avaient pas tous abandonné les oppositions de durée, qu'en est-il de l'avancement de la neutralisation au cours de ce siècle où plusieurs enquêtes de prononciation ont été réalisées ?

III – L'avancement de la neutralisation au XXe siècle

6 Le cas de l'Île-de-France

6.1 Les Franciliens « de souche »

Considérant que c'est à Paris que cette nouvelle norme a vu le jour, il serait judicieux de commencer notre étude de l'avancement de la neutralisation des oppositions de quantité par le cas de la région parisienne. Puisque l'Île-de-France est toujours le haut lieu de l'immigration nationale, nous tenterons de séparer les individus récemment arrivés, des individus dont la famille est implantée de longue date, pour comparer les différences observables dans leur système phonologique. ; nous étudierons d'abord le cas de ces derniers.

Jean-François Gravier (1972), retraçant l'histoire de la capitale française pour expliquer la situation monocéphalique qui mène à la congestion parisienne et à la désertification de la province, s'intéresse au renouvellement de la population dans l'agglomération parisienne au cours des derniers siècles. Il isole plusieurs phénomènes concomitants : tout d'abord, la population « de souche » parisienne, installée depuis plusieurs siècles, et qui reste sur place, ne quittant en général même pas son arrondissement, fait preuve d'une grande stabilité dans sa reproduction, tant d'un point de vue numérique que dans sa composition, constituant un cercle assez fermé. En revanche, les étrangers se font toujours plus nombreux dans la capitale et les environs ; nous y reviendrons plus tard.

Le travail de Martinet, l'une de nos sources principales dans cette étude, a initié une certaine séparation entre les deux. Dans une des enquêtes de prononciation les plus complètes sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour cette étude, enquête

qu'il a réalisée en 1941 à l'occasion de son internement dans un camp d'officiers prisonniers, André Martinet a effectivement soumis plus de quatre cents personnes à un questionnaire afin de vérifier certains points de prononciation – parmi ceux-ci, la question des oppositions de longueur en morphologie flexionnelle. Il a ensuite réparti les témoins par régions pour donner des pourcentages précis région par région, afin de tenter de définir un système phonologique moyen par région²². Il a exclu de ces chiffres les réponses fournies par des locuteurs qui avaient vécu à plusieurs endroits et il s'est refusé à les classer arbitrairement dans une région particulière.

L'opposition de nombre apparaît comme disparue à Paris même, puisque seul un informateur, représentant 3 % du groupe des Parisiens, déclare la maintenir. Martinet se dit alors « tenté d'expliquer cette répartition (et ces chiffres relativement bas) en supposant qu'il s'agit ici d'un phénomène central, à peu près liquidé à Paris (...) » (1971:85). Pour le reste de l'Île-de-France, ce pourcentage de locuteurs connaissant l'opposition passe à 15 %, soit une distinction plus présente mais tout de même très marginale.

L'opposition de genre, quant à elle, se révèle un peu plus fonctionnelle, avec jusqu'à 24 % de Parisiens distinguant entre *collé* et *collée* et 25 % de Franciliens hors Paris maintenant une différence de longueur entre le masculin et le féminin en syllabe absolue pour tous les timbres proposés. Nous pouvons donc en conclure que si les oppositions de nombre semblaient être en fin de vie dans la région parisienne, les oppositions de genre étaient encore respectées par un locuteur sur quatre, avec un recul observable à l'intérieur de la ville de Paris pour certains timbres.

La thèse de doctorat soutenue quelques années plus tôt par Marguerite Durand (1936), intitulée *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*, abonde dans la même direction, en déclarant que « presque toute la région parisienne admet l'identité des genres » (1936:250) après une enquête de prononciation des paires *cassé/cassée* et *cru/crue* par des témoins locaux.

22 La carte proposée par Martinet et un tableau contenant ces pourcentages sont consultables en annexe.

La grande enquête phonologique lancée par Henriette Walter avec le concours du CNRS dans la seconde moitié du XXe siècle dans le but d'identifier des systèmes phonologiques locaux plus précis apporte la confirmation de la progression de la neutralisation de l'opposition de genre et de nombre dans la décennie 1970. Dans son premier ouvrage, *La Phonologie du français* (1977), Walter décrit le système phonologique de dix-sept franciliens ; huit d'entre eux (les informateurs *a, d, j, k, r, v, x, et y*) peuvent représenter le parler francilien, en ce qu'ils sont nés et ont grandi dans la région et ont au moins un parent originaire de l'Île-de-France. Une seule de ces huit témoins connaît des oppositions de longueurs, pour les timbres /ε/ et /e/. L'informatrice *v* allonge effectivement /e/ en /e:/ en finale absolue dans des mots comme *louée* et *truellée* (1977:95).

Dans un second ouvrage, plus complet, publié cinq ans plus tard, Henriette Walter crée une région francilienne unique. Aucun des trois informateurs franciliens « de souche » cités dans *Enquête phonologique et variétés régionales du français* (1982) ne manifeste d'opposition de quantité.²³

Si la tendance des oppositions de durée semblait en recul chez les locuteurs de descendance et d'éducation parisiennes tout au long du XXe siècle pour finalement disparaître, la situation de désuétude des longueurs est encore plus flagrante chez les néo-Franciliens.

6.2 Les « étrangers »

La part des nouveaux venus dans la population parisienne n'a cessé de croître durant ces derniers siècles. Gravier évoque le phénomène de *remplacement* (1972) des migrants dès la période de la proto-industrialisation, qui s'est accentué durant l'ère industrielle. La forte mortalité infantile dans les faubourgs, conjuguée à la faible espérance de vie de leurs habitants – les deux liées à leur misère et à leurs conditions

²³ Le tableau récapitulatif du système phonologique de l'un deux, 09 f MO 1918, se trouve en annexe de ce travail (annexe 6).

de travail et de vie, à la dangerosité du travail manuel d'alors et à la situation sanitaire et d'hygiène déplorable – provoquait un renouvellement assez faible de cette population récemment installée à Paris, compensé par de nouvelles vagues de migration.

Au cours du XXe siècle, la capitale n'a cessé d'attirer les provinciaux, convoitant la modernité parisienne, délaissant le travail agricole et artisanal, ou encore acceptant en masse des postes dans la capitale à l'occasion des grands concours de la Fonction Publique dans le second XXe siècle.

Nous pouvons alors examiner les témoins des deux ouvrages d'Henriette Walter que nous avons laissés de côté auparavant. Neuf des témoins de la première enquête résidant en Île-de-France n'en sont pas originaires : les informateurs *b, c, g, l, m, n, p, t* et *w*. À nouveau, une seule informatrice se démarque par la présence d'oppositions de longueur dans son système phonologique ; l'informatrice *l*, doyenne de l'enquête, qui a vécu dans cinq départements différents avant l'âge adulte, prononce *aggravée, louée* et *laissées* avec un /e:/ en finale absolue (1977:79). Pour ce dernier terme, il semble que la marque morphologique entraînant l'allongement soit plus celle du féminin que celle du pluriel, aucun autre pluriel long n'ayant été relevé dans son témoignage.

Enfin, l'informateur 09 h XR 1923 de la seconde enquête de Walter (1982:129), né d'un père originaire du Nord et d'une mère auvergnate, ne connaît qu'une seule opposition de longueur : celle de /ɛ/ en finale couverte, qui est probablement plutôt une opposition de type lexicale comme celle que l'on retrouve entre *mètre* et *maître*. Considérant que ce dernier timbre dans cette position particulière ne nous renseigne pas nécessairement sur la morphologie flexionnelle, nous n'en tiendrons pas compte dans les analyses des autres systèmes phonologiques qui suivront, notamment pour ceux des systèmes propres aux régions entourant Paris et sa banlieue.

7 Le grand bassin parisien

7.1 Délimitation

Après avoir observé le maintien résiduel des oppositions quantitatives dans le cas particulier de la zone normative, nous sommes en droit de nous intéresser aux territoires qui l'entourent. Nous voulons étudier ici le maintien de ces oppositions sur une aire qui couvre grossièrement les territoires de langue d'oïl, soit la moitié nord de la France telle que nous la connaissons aujourd'hui, à laquelle nous devons retrancher la Bretagne celtique, l'Alsace, et la Lorraine germanophone. Comme nous savons que la Picardie possédait un dialecte sans quantités, nous pouvons conserver un grand arc de cercle autour de l'Île-de-France, rassemblant à l'est, la Champagne et la Lorraine francophone ; au sud-est, la Bourgogne et la Franche-Comté ; au sud, l'actuelle région Centre ; à l'ouest enfin, les deux Normandie, Haute et Basse.

Martinet (1971), et à sa suite Walter (1977) proposent le nom de « croissant » pour faire référence à cet ensemble. Considérant qu'il existe déjà une autre région de France que l'on appelle dans la littérature de notre domaine d'études le « croissant linguistique », correspondant à une aire large d'une trentaine de kilomètres maximum, s'étalant de l'est des Charentes à l'ouest du Massif Central, zone d'interférences entre les parlers d'oïl et d'oc, nous ne retiendrons pas cette appellation afin de prévenir tout risque de confusion.

Nous estimons cependant la proposition de découpage de la France en 35 régions linguistiques parfaitement recevable pour le sujet qui nous intéresse, et c'est pour cette raison que nous reprendrons ce découpage pour la suite de ce travail, en annexe duquel nous placerons la carte de Walter (1982:201). Le (très) grand bassin parisien, Île-de-France (région 9) non comprise, concentre donc les régions 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17 et 18. Pour rappel, nous avons déjà écarté les régions situées hors de France (régions 3, 4 et 31), les régions originellement non-francophones (1, 5, 6 et 13) ainsi que la Picardie (2), où les systèmes phonologiques des informateurs

ne contiennent de toute façon toujours aucune longueur. Les régions 19 à 35, méridionales, ne nous intéresseront pas dans cette partie de l'étude.

La majorité de ces régions présentent des locuteurs dont les systèmes phonologiques contiennent des oppositions de quantité : c'est notamment le cas des régions 7, Lorraine francophone, 8, Champagne, 10, Normandie, 15, sud de la région administrative du Centre, 16, Bourgogne, et 17, Franche-Comté. Dans les autres régions, soit 12, Bretagne romane, 14, Poitou et 18, Saintonge, on perçoit par endroits quelques résidus d'une opposition de longueur mais qui touche rarement plus d'un timbre par locuteur. La région 11, Maine-Orléans, mériterait d'être scindée en deux, les témoins de l'Orléanais possédant encore des oppositions quantitatives fonctionnelles quand ceux du Maine ont un parler sans quantités.

Comme l'objectif de notre étude n'est pas de recopier l'ouvrage d'Henriette Walter, nous limiterons notre description de ce grand bassin parisien aux deux exemples de variétés régionales les plus intéressants : le normand et le bourguignon. Par un heureux hasard, il s'agit d'ailleurs de deux régions acceptables dans le découpage de la moitié septentrionale de la France que proposait Martinet avant Walter. En effet, sa carte définit des régions dont la cohérence linguistique peut nous paraître douteuse (1971:30), avec une région Ouest s'étalant de la Mayenne aux Charentes, une région Centre composée de la Touraine, du Berry et du nord du Massif Central, ou encore d'une région Sud-Est comprenant la Franche-Comté et le nord de la Provence ... Malgré ces défauts, la répartition géographique des témoins qu'il propose est logique dans les cas qui nous intéresseront par la suite.

7.2 Étude du système normand

La littérature linguistique traitant de la question des oppositions de quantité en Normandie au cours du XXe siècle est très fournie. Lors de son enquête en 1941, Martinet n'avait pas d'informateurs venant de l'Eure ou de la Manche – ce qui peut nous attrister en ce qui concerne la Manche, car d'après les enquêtes et les études

plus tardives, il s'agit du département le plus conservateur de l'ancienne province de Normandie. La distinction de genre est tout de même encore respectée par 84 % des locuteurs (soit onze des treize sondés de l'enquête de Martinet) pour les deux exemples, *armé/armée* comme *collé/collée* ; ce sont les mêmes 84 % qui déclarent voir dans cette paire une différence de longueur. Cette proportion descend à 69 % pour les /y/ à la finale (étrangement, ils sont tout de même 75 % à voir dans la paire *bu/bue* une opposition quantitative) et à 46 % dans le cas d'une voyelle couverte à la finale. La marque de nombre, elle, semble déjà moins répandue que celle de genre, puisqu'elle ne provoque un allongement de la finale que pour 53 % des locuteurs.

L'enquête de Walter (1982:130-135) comble les lacunes de celle de Martinet, puisqu'elle interroge des normands de tous départements (à l'exception de la Seine-Maritime, déjà surreprésentée chez Martinet). Tous leurs systèmes phonologiques incluent des oppositions phonologiques pour tous les timbres sauf /a/, et on retrouve les distinctions de genre, avec par exemple la distinction *bouilli* [-i] / *bouillie* [-i:], et de nombre avec *mot* [mo] / *mots* [mo^u] chez l'informateur 10 h CP 1910. On remarque par ailleurs que l'opposition se réalise sous forme d'allongement ou de diphtongaison selon les cas. Cette tendance est aussi présente chez les autres témoins de cette région. Chez le benjamin des informateurs normands, 10 f AE 1929, originaire du Calvados, l'opposition de quantité, bien que toujours présente, se révèle instable pour tous les timbres. Enfin, seul un des quatre témoins maintient l'opposition tant en finale absolue qu'en finale couverte, quand les trois autres ne la connaissent qu'en finale absolue.

Nicole Debrie-Maury (1969:210-233) utilise un corpus constitué par Pierre Léon de 1960 à 1967 dans la partie centrale du département de la Manche pour étudier en détail la structure formantique et la durée de certains phonèmes dans le parler normand. Elle en retient un maintien de l'opposition de genre et de nombre pour /y/ et /i/ en finale absolue, avec des paires minimales comme :

pendu	[pãdy]	/	pendue	[pãdy:]
parti	[parti]	/	partis	[parti:]

L'étude instrumentale des phonèmes l'amène à dire que la durée du /i/ peut varier de 0,8 seconde (quand il est ressenti comme bref) à 1,3 seconde (quand il est perçu comme long). Pour /y/, ces valeurs sont de 1,0 seconde à 1,9 seconde.

Le dialectologue René Lepelley, originaire de la Manche, s'est aussi intéressé à cette question des oppositions de longueur, encore vivaces dans sa variété du français, après avoir découvert que certains linguistes les tenaient pour disparues. Il nous livre ce témoignage édifiant (1975:1) :

Lorsque j'étais étudiant, j'ai lu un jour dans le *Précis de grammaire historique* de Brunot et Bruneau que le français ne faisait aucune différence entre la forme féminine ou la forme du pluriel d'un adjectif ou d'un participe passé à terminaison vocalique (ex. : *jolie, jolis – chantée, chantés*) et la forme de masculin correspondante (*joli – chanté*). J'ai dû relire trois fois le passage et j'ai pensé qu'il y avait là une faute d'impression, tant cette affirmation me semblait aberrante, et éloignée de ce qui était ma réalité (et qui l'est toujours d'ailleurs) (...).

Par conséquent, il a décidé de mener une enquête sur la présence ou l'absence d'une opposition de quantité en français régional de Basse-Normandie, à l'aide d'un questionnaire en quinze points qu'il a soumis aux étudiants de l'Université de Caen : quatre points concernant le problème du genre et onze traitant la question du nombre. Afin d'obtenir une représentation exacte du parler bas-normand, il n'a conservé que les réponses des étudiants originaires du Calvados, de la Manche ou de l'Orne. Il en tire les résultats suivants, exprimés en pourcentage de distinction de genre par timbre et par département (14, 50, 61) puis pour la région entière (BN) :

<i>Timbre</i>	50	14	61	BN
/e/	81	76	56	73
/i/	85	65	65	70
/y/	88	76	68	79
/œ/	87	72	72	76
Moyenne	85	72	65	74,5

Tableau 6: Opposition de genre en Basse-Normandie (adapté de Lepelley 1975:5)

On s'aperçoit que tous timbres confondus, près de trois quarts des locuteurs bas-normands connaît et utilise la distinction de genre. Cette proportion atteint 85 % dans le seul département de la Manche. D'ailleurs, dans une seconde enquête effectuée uniquement en milieu urbain et portant uniquement sur les voyelles /i/ et /e/ par Lepelley également (1975:6), 100 % des témoins de Cherbourg marquent une opposition entre *-i* et *-ie*, alors que seuls 67 % des Caennais l'observent (respectivement 95 % et 69 % pour *-é* et *-ée*).

Les pourcentages de distinction entre le masculin singulier et le masculin pluriel laissent entrevoir un phénomène moins tenace, puisque de 26 à 42 % moins utilisé que l'opposition de genre selon les départements, mais toujours bien vivace :

<i>Timbre</i>	<i>50</i>	<i>14</i>	<i>61</i>	<i>BN</i>
/a/	56	29	25	38
/e/	57	29	34	38
/i/	48	20	37	33
/o/	70,5	51	47,5	57
/y/	53,5	24	16	33
/u/	54,5	18	27,5	34
/œ/	58	17	26	32
/ǣ/	59	33	27,5	41
/ĕ/	62	35,5	22,5	42
/œ̃/	63	40	40	48,5
/ō̃/	60	35	35	44
Moyenne	58,5	30	31	40

Tableau 7: Opposition de nombre en Basse-Normandie (adapté de Lep. 1975:5)

À nouveau, la Manche se démarque avec une proportion de locuteurs maintenant la distinction de près de vingt points de pourcentage plus nombreux que dans les deux autres départements bas-normands. Comme Lepelley le fait remarquer à juste titre, on peut noter que sur les six timbres les moins concernés par l'opposition de nombre, quatre connaissent une opposition de genre, ce qui laisse penser que le locuteur, ne

pouvant discriminer que par le biais d'un allongement, préfère conserver l'opposition de genre, qui se révèle plus répandue et donc qui leur paraît plus fonctionnelle, quitte à abandonner celle de nombre ; /u/ est à rapprocher de ces timbres-ci, car il existe également des longueurs phonologiques permettant de différencier des termes comme *il bout/de la boue*, différence qui ne relève pas de la morphologie flexionnelle bien qu'étant aussi liée à l'effacement du -e muet final. Quant au /a/, son allongement le rapprocherait du /ɑ/ postérieur et pourrait entraîner une confusion entre deux systèmes d'opposition différents. Les voyelles finales qui ne présentent aucun risque de confusion conservent plus largement l'opposition singulier/pluriel, ce qui est particulièrement saillant pour /o/, timbre pour lequel 57 % des Bas-Normands maintiennent une opposition de longueur.

Quoi qu'il en soit, l'étude du parler bas-normand par un Bas-Normand nous confirme la permanence des oppositions quantitatives dans la variété locale du français parlée par les jeunes de la région. Les travaux de Jean-Pierre Montreuil viennent d'ailleurs corroborer ces résultats. Dans une étude sur le français régional de Basse-Normandie publiée il y a tout juste dix ans, il propose les paires minimales suivantes, qui permettent de dégager une opposition de quantité (2003:337) :

ami	[ami]	/	amie, amis, amies	[ami:]
cadeau	[kado]	/	cadeaux	[kado:]
nu	[ny]	/	nue	[ny:]
bon	[bõ]	/	bons	[bõ:]

Il ajoute également des exemples de morphologie verbale, afin de démontrer que ce phénomène ne s'arrête pas à la morphologie nominale ou adjectivale, tel que :

il prend [prẽ]	/	je, tu prends	[prẽ:]
----------------	---	---------------	--------

Toutes ces enquêtes nous fournissent une littérature linguistique prolifique attestant du maintien des oppositions de quantité en Normandie, et ce tout au long du XXe siècle. Malheureusement, nous pouvons regretter que ces enquêtes de prononciation n'aient pas été aussi fournies pour le second système régional que nous allons étudier : le système bourguignon.

7.3 Étude du système bourguignon

Le système phonologique de la variété du français parlée en Bourgogne n'a guère plus subi l'effritement des oppositions de quantités que celui de la variété normande. En effet, l'enquête de Martinet (1971) donne approximativement les mêmes pourcentages de maintien des oppositions de longueur dans les deux régions. Les Bourguignons distinguent le genre à 62 % lorsque la finale absolue est /y/ (paire *bu/bue*) et à 87 % lorsqu'il s'agit d'un /e/ (paire *armé/armée*). Ils sont exactement la même proportion d'enquêtés à ressentir le besoin d'une différence de longueur dans ces paires, en plus de la produire. L'opposition en finale couverte se maintient à 37 % dans la paire *sûr/sûre*. En ce qui concerne la distinction singulier/pluriel, elle apparaît également chez 37 % des locuteurs bourguignons au travers de la paire *mot/mots* ; nous retrouvons cette tendance à un effritement plus important des quantités dans les oppositions de nombre que dans les oppositions de genre, que nous notions déjà plus haut dans l'étude du système normand.

C'est pour cette raison qu'Henriette Walter n'a pu se résoudre à attendre la publication de l'intégralité de son *Enquête phonologique* (1982) pour évoquer les résultats obtenus en Bourgogne. En effet, dans son ouvrage paru quelques années plus tôt, centré sur les habitudes articulatoires des Franciliens, elle livre déjà un extrait du compte-rendu de la grande enquête en cours, et notamment « l'idiolecte du Morvan (...) intéressant pour sa richesse vocalique très supérieure à celle du système moyen » (1977:130). En effet, le système vocalique de l'informatrice 16 f MB 1896 peut être représenté sous la forme du tableau suivant :

Voyelles orales brèves			Voyelles orales longues		
i	y	u	i:	y:	u:
e	ø	o	e:	ø:	o:
ɛ			ɛ:		
	a			a:	

Tableau 8: Système vocalique du Morvan (adapté de Walter 1977:144)

On observe une corrélation de longueur qui affecte toutes les voyelles orales, et qui permet à l'informatrice morvandelle de posséder des oppositions quantitatives on ne peut plus stables et fonctionnelles, comme le note Walter (1977:145) :

Les oppositions /i/ ~ /i:/, /y/ ~ /y:/, /u/ ~ /u:/ se maintiennent parfaitement bien, surtout en syllabe absolue : *lit* ~ *lit*, *nu* ~ *nue*, *bout* ~ *boue*.

On notera d'ailleurs que ces exemples figuraient déjà dans le Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel qu'elle a réalisé avec Martinet en 1973.

Les trois autres informateurs bourguignons dont elle livre dans son ouvrage suivant le système phonologique, possèdent également des oppositions de quantité, mais quelquefois dans une proportion différente (1982:160-162). En effet, si 16 f AB 1895 révèle à quelque chose près la même richesse vocalique que l'informatrice présentée plus tôt, 16 f MP 1893 ne connaît les différences de longueurs que pour certain timbre, puisque /i/ et /y/ sont systématiquement prononcés brefs, en finale absolue comme en finale couverte. Chez 16 h YG 1924, l'opposition semble instable pour les timbres /e/ et /ø/ en finale absolue.²⁴ En lisant sa courte biographie, on s'aperçoit toutefois que c'est le benjamin des informateurs bourguignons, ce qui pourrait indiquer un début de recul des longueurs phonologiques selon les générations dans cette région. Quant à celle qui ne différencie les longues et les brèves que pour certains timbres, nous découvrons dans sa présentation qu'elle a vécu 31 ans en région parisienne. Aurait-elle perdu une partie de ses oppositions quantitatives en raison de l'influence de la variété de référence utilisée en Île-de-France ? C'est probable ; tout comme il est probable que la dernière génération ait été plus sensible à la variété de référence, pour des raisons que nous avons abordées précédemment. Qu'en est-il alors des zones périphériques, moins soumises à l'influence de la capitale, avec un héritage linguistique différent ?

24 Cf. le tableau récapitulatif de son système phonologique (annexe 7 de ce travail).

8 Les zones périphériques

8.1 En France

Nous pouvons exclure de ce questionnement les territoires de langue d'oc, puisque nous avons vu que l'occitan ne possédait que des syllabes brèves et que mis à part l'éphémère cas particulier de la réinterprétation des diphtongues dans le nord du domaine occitan au moment de l'adoption du français par la population, le passage de l'occitan au français n'a pas occasionné d'allongement vocalique dans la moitié méridionale du pays. Le français parlé au Pays Basque ne semble pas connaître de quantités non plus. On observe que chez Martinet (1971), la seule paire qui obtient un pourcentage conséquent de respect d'opposition dans la moitié sud de la France est la paire sûr/sûre, mais il s'agit selon toute vraisemblance de la prononciation du e caduc et non de la quantité de la voyelle en finale couverte. Chez Walter (1982), on ne trouve aucun cas de système phonologique opposant des longueurs pour ces régions linguistiques.

La situation est à peu près identique dans les terres plus celtiques, malgré l'existence de quantités en breton. Martinet observe dans une grande région bretonne des maintiens occasionnels des distinctions de genre et de nombre ; Walter expliquera ces chiffres en scindant la Bretagne historique en deux, une région Bretagne celtique où l'on parle une variété du français sans quantité, et une région Bretagne romane où des oppositions quantitatives peuvent apparaître à l'état résiduel, comme chez l'informatrice 12 f JJ 1913 (1982:141).

En ce qui concerne les zones soumises à une forte influence germanique, telles que l'Alsace et la Lorraine germanophone, le découpage régional de Martinet ne nous est d'aucune utilité, puisqu'il crée une grande région Est englobant l'Alsace, la Lorraine, les Ardennes, l'est de la Champagne et le nord de la Franche-Comté, établissant ainsi une aire linguistiquement hétérogène, d'influences et d'histoire diverses. Il obtient ainsi des résultats assez conséquents pour les oppositions de

genre, puisque les paires *bu/bue* et *collée/collée* y sont toutes deux différenciées à 53 %. Le découpage proposé par la suite par Walter permet là aussi d'expliquer cette tendance en répartissant plus finement les informateurs ; il montre en effet que si ces oppositions sont toujours bien présentes en Lorraine francophone, en Franche-Comté et en Champagne-Ardenne, elles se révèlent en revanche complètement absentes des systèmes phonologiques d'Alsace et de Lorraine germanophone.

La thèse de doctorat de Marthe Philipp, *Le Système phonologique du parler de Blaesheim*, décrit en détails la prononciation alsacienne plus germanophone que francophone. Elle nous apprend ainsi que dans les parlers germaniques alsaciens, la longueur est discriminante, mais que si cette distinction s'est conservée dans la variété locale du français, notamment chez les individus bilingues, elle dépend de l'environnement consonantique des syllabes et non de la morphologie flexionnelle du français (1965:127) ; ce qui explique qu'on ne retrouve pas d'oppositions quantitatives en finale absolue chez les informateurs alsaciens de Walter. En revanche, elles sont nombreuses dans d'autres variétés du français parlées hors de France : dans les variétés de Belgique et de Suisse romande.

8.2 En Belgique

La Belgique a la particularité d'avoir sa propre source normative, tant pour la partie flamande que pour la partie wallonne : il s'agit pour cette dernière de l'Académie Royale de Langue et de Littérature Françaises, fondée en 1920, dont fut d'ailleurs membre Louis Rémacle. Cet orthophoniste liégeois publia à la fin de la première moitié du XXe siècle un manuel de prononciation sobrement intitulé *Orthophonie française : conseils aux Wallons*, dans lequel il traite en détails la question de la longueur vocalique en wallon, après avoir présenté la norme de prononciation de la variété de référence du français. Lorsqu'il remarque que des « orthophonistes éminents » considèrent comme brèves les voyelles finales suivies d'un *e* muet, et incitent donc à faire rimer les formes masculines et les formes

féminines, il tient à préciser (1948:68) :

Cette prononciation est assurément admissible. Mais on peut d'ordinaire allonger sensiblement les voyelles toniques suivies d'*e* muet, surtout quand il s'agit d'opposer des finales féminines aux terminaisons masculines correspondantes.

En remettant en question, à mots couverts, la norme du français de référence, il nous indique que l'usage wallon connaît encore l'opposition de genre. À propos de ces voyelles suivies d'un *e* à la muet absolu, il ajoute ensuite (1948:95-96) :

Nous avons signalé à cet endroit qu'en français correct elles devaient être demi-longues (ou brèves). Ajoutons ici que, dans notre français de Wallonie, nous les faisons souvent trop longues. Nous disons par ex. [vale:j] vallée, [parti:j] partie, [ry:w] rue, au lieu de [vale.], [parti.], [ry.] (...) Mais la faute la plus grave que nous commettons (...), c'est que nous faisons suivre la voyelle tonique d'un [j] ou d'un [w] plus ou moins net. Cette semi-consonne adventice, nous venons déjà de la noter dans quatre mots. (...) Dans tous ces mots, le [j] et le [w] doivent être absolument supprimés (...).

Remacle semble ici à la recherche d'une position consensuelle, répugnant à condamner la norme française mais se refusant à dénigrer les spécificités wallonnes auxquelles il est particulièrement attaché, à trancher entre les brèves de la norme française et les longues de l'usage wallon. Il en vient donc à prôner la réalisation de l'opposition de genre par une voyelle semi-longue ; il n'hésite en tout cas pas à blâmer la tendance à la diphtongaison qu'entraîne l'allongement de la finale.

Un autre phonéticien de Liège, Léon Warnant, s'intéressera à sa suite à la prononciation de la langue française, sans pour autant chercher à en isoler des systèmes régionaux, bien qu'il fût influencé par l'usage wallon qui était le sien. Dans son *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle*, il ne se montre pas très disert et semble s'en tenir au consensus proposé par Remacle, puisqu'il indique dans la section *Remarques sur la transcription phonétique* de l'introduction de son dictionnaire (1962:XI) :

Lorsque, dans l'écriture, un mot se termine par une voyelle suivie d'un *e* muet, par exemple *amie*, *vue*, *joue*, *haie*, nous indiquons toujours et

uniquement que la voyelle se prononce brève [a-mi], [vy], [ʒu], [ɛ]. Certains cependant allongent légèrement cette voyelle finale et prononcent [a-mi:], [vy:], [ʒu:], [ɛ:], avec un [i], un [y], un [u], un [ɛ] demi-longs.

Il faudra attendre la grande enquête d'Henriette Walter pour pouvoir observer les systèmes phonologiques locaux. En effet, deux des régions linguistiques qu'elle délimite se situent sur le territoire belge : la région wallonne, et la ville de Bruxelles, enclave francophone en milieu flamand. On peut observer chez l'informatrice wallonne, 04 f MLL 1923, un maintien complet des oppositions de longueur pour les ordres les plus fermés /i/ ~ /i:/, /y/ ~ /y:/, /u/ ~ /u:/, mais uniquement en finale absolue. Les autres timbres et les finales couvertes sont toujours brefs. (1982:111). Les témoins bruxellois, eux, font preuve d'oppositions de longueur sur tous les timbres ou presque, avec une légère tendance à la diphtongaison chez 03 f VD 1896. On notera que comme dans le cas wallon, les oppositions ne se maintiennent quasiment pas en finale couverte chez 03 f JMB 1950 (1982:110). Il semblerait également pertinent de rattacher à cette région linguistique l'informatrice 08 f SC 1916, actuellement comptée dans les témoins champenois, puisqu'elle réside dans le département des Ardennes mais à quelques kilomètres seulement de la frontière belge, et qu'elle a vécu de nombreuses années à Charleroi. Son système phonologique est comparable à ceux que nous venons d'étudier : l'opposition de quantité est présente en finale absolue avec une tendance à la diphtongaison pour certains timbres, et se fait plus rare en finale couverte (1982:126).

À la même période que Walter, Jacques Pohl s'est constitué un corpus composé des enregistrements de treize témoins belges, afin d'étudier les particularités du système phonologique des variétés de français parlées en Belgique. Parmi les spécificités les plus frappantes, il note que l'opposition masculin/féminin est très générale à la finale absolue pour les voyelles [e], [i], [y] et [u]. Il décrit cette opposition comme suit (1983:37) :

Elle se réalise le plus souvent par la longueur ([e] – [e.] ou [e:]), mais, bien que l'enquête n'en donne que quelques exemples du N.-E. de la

Wallonie, il n'est pas rare – surtout à Bruxelles ou dans d'autres régions wallonnes (mais pas en Gaume) – que l'allongement soit accompagné ou même remplacé par l'addition d'un léger appendice semi-vocalique : [ne:^j] ou [ne^j] ; [ni:^j] ou [ni^j] ; [ny:^ɥ] ou [ny^ɥ] ; [nu:^w] ou [nu^w].

Pohl confirme en fait qu'en 1983, les oppositions de genre sont toujours présentes, que ce soit sous forme d'allongement et/ou de diphtongaison. C'est exactement ce que Michaelis et Passy notaient près d'un siècle plus tôt²⁵, en taxant d'archaïsme cette réalisation phonétique spécifique aux zones belges et suisses. Si cette opposition s'est conservée en Belgique, qu'en est-il de son maintien en Suisse ?

8.3 En Suisse

Il va de soi que, comme nous avons restreint notre étude de la Belgique à la Wallonie, nous limiterons notre étude de la Suisse à la Suisse romande, aussi appelée Romandie. À cette appellation correspond le quart ouest de la Suisse, soit l'ensemble des cantons suisses ayant le français comme langue officielle. Il existe trois autres langues officielles dans le reste du pays : l'allemand, l'italien et le romanche. Considérant que les locuteurs ont plus de chances de posséder le français comme langue maternelle en zone francophone, Jean-Pierre Métral s'est intéressé en particulier à la Suisse romande pour tenter de définir un système phonologique commun à toute la Suisse francophone. Force lui a été de constater qu'il est impossible de définir une variété propre à cet espace géographique et linguistique. Il a néanmoins pu isoler quelques traits saillants caractéristiques des variétés de français parlées en Suisse romande, dont le maintien de l'opposition de longueurs pour distinguer le masculin du féminin.

Métral condamne en effet les propos de ceux qui, comme Fouché, ne voient plus d'allongement des voyelles toniques suivies d'un *e* muet ; il déclare à ce propos que « peut-être est-on allé un peu trop vite en supprimant ces oppositions du système

²⁵ Voir page 9 de ce travail.

phonologique du français » (1977:159). Après une enquête de prononciation pour laquelle il a utilisé le questionnaire de Martinet de 1941, il démontre que cette affirmation est valable dans les parlers romands, et ce pour tous les timbres (1977:161-175). Ses chiffres montrent que l'opposition /i/ ~ /i:/ en finale absolue est toujours vivace en Suisse romande dans la paire *ami/amie*, à l'exception du canton de Fribourg (1977:161). Même netteté de la distinction /e/ ~ /e:/ et même exception géographique avec les paires *armé/armée* et *collé/collée* ; tendance qui se confirme parfaitement pour [y] avec la paire *cru/crue*. En syllabe couverte, pour la paire *sûr/sûre*, Métral refuse de trancher entre un allongement lié à la flexion de genre et un allongement allophonique dû à la présence d'un *r* allongeant. Quoi qu'il en soit, il note, à l'instar de Rousselot, une propension similaire à l'usage belge, à diphtonguer les timbres /i/ et /e/ en finale absolue lorsqu'ils sont allongés : « les plus fins [des informateurs] relèvent que pour eux *vie* rime avec *filie* » (1977:161) et « plusieurs informateurs notent qu'ils prononcent *armée* comme *arméye* » (1977:162).

La grande enquête de Walter (1982) menée à la même période confirme ces résultats avec les cinq témoins de la Suisse romande, divisés en trois régions :

- Région n° 31 : cantons du Jura et de Neuchâtel. L'informateur 31 h LL 1922 possède des oppositions quantitatives pour /i/, /y/, /u/ et /e/ en finale absolue uniquement.
- Région n° 32 : cantons de Genève, de Vaud et la partie ouest du canton de Fribourg. L'informateur 32 h AG 1935 maintient une opposition pour les quatre même timbres en finale absolue, mais plus au moyen d'une diphtongaison que d'un allongement. En finale couverte, l'opposition sous forme de durée se maintient pour /u/ et /ε/.
- Région n° 33 : le Valais. La doyenne des témoins, 33 f MP 1899, ne conserve des oppositions que pour /i/ et /e/ à la finale absolue, en les diphtonguant. Le cadet, 33 h CAZ 1921, utilise des différences de longueur pour tous les timbres en finale absolue (quelquefois sous forme de diphtongaison pour /i/). Enfin, 33 h AF 1952, le benjamin, connaît des oppositions de quantités pour

tous les timbres, en finale absolue comme en finale couverte.²⁶

Si cet échantillon est représentatif, cela veut dire que loin d'être en perte de vitesse, les oppositions quantitatives sont en plein essor dans le canton du Valais.

C'est justement au français valaisan, et particulièrement à l'anniviard²⁷, que s'intéresse Fernande Krier dans un travail contemporain de ceux de Métral et de Walter. Elle en propose la synthèse suivante (1983:44) :

Le vocalisme est conservateur par rapport au français « standard » qui ne connaît plus la corrélation de longueur. Dans notre idiolecte valaisan, au contraire, la quantité vocalique est maintenue en position accentuée à la finale couverte et absolue : /i/ ~ /i:/, *il* ~ *île*, *lit* ~ *lie* ; /y/ ~ /y:/, *nu* ~ *nue* ; /u/ ~ /u:/, *écoute* ~ *couête*, *bouc* ~ *boue* ; /e/ ~ /e:/, *armé* ~ *armée* ; /ɛ/ ~ /ɛ:/, *mètre* ~ *maître*.

La paire *bouc/boue* prête à caution, et il y a fort à parier qu'il y a ici une erreur de l'auteur. Walter, comme Martinet, proposait *bout/boue* pour comparer deux cas de voyelle en finale absolue, et non comparer une finale absolue avec une finale couverte, qui plus est, raccourcie par la plosive qui suit. Nous pouvons également regretter pour notre étude que la paire choisie pour /i/ ne relève pas de la morphologie flexionnelle, mais nous sommes en droit de considérer que l'opposition y aurait été tout aussi présente et fonctionnelle, comme elle l'est dans le reste de la Suisse romande et de la Belgique wallonne.

26 Cf. le tableau récapitulatif du système phonologique de ce dernier (annexe 8 de ce travail).

27 Anniviard : variété de français parlée dans le val d'Anniviers, dans le Haut-Valais

Ainsi s'achève ce tour d'horizon des quantités vocaliques de la morphologie flexionnelle du français depuis leur formation jusqu'à nos jours. Nous avons pu voir les origines variées des quantités du français, leur ascension et l'intégration dans la norme du français classique des oppositions de longueur, norme qui se façonnait à Paris, en raison d'abord de la présence de la monarchie puis du pouvoir d'influence de la capitale sur les provinces. La norme de prononciation qui a succédé à la norme classique a résulté du contact entre les différents systèmes phonologiques du grand bassin parisien, dont certains dénués de quantités, dans ce grand creuset qu'était le Paris du XVIIe et du XVIIIe siècle, en tant que capitale nationale d'immigration, attirant des travailleurs de toutes les provinces. Le mélange de leurs dialectes, par un mécanisme de simplification et de nivellement, a permis l'émergence d'une nouvelle norme excluant les oppositions de durée. La Cour, exilée à Versailles, a perdu de son pouvoir normatif, et c'est la nouvelle prononciation parisienne sans quantités qui s'est imposée. C'est en tout cas l'hypothèse que nous avons essayé de vérifier en prenant appui sur les théories relatives aux langues en contact.

Néanmoins, les oppositions de durée n'ont pas disparu pour autant : si les oppositions de nombre marquent un recul net et ne sont plus que résiduelles, les oppositions de genre étaient encore très vivaces dans la seconde moitié du XXe siècle dans certaines régions du bassin Parisien comme la Normandie ou la Bourgogne. Dans les zones périphériques, moins soumises à l'influence de la capitale, on observe aussi leur permanence ; c'est le cas notamment en Belgique wallonne et en Suisse romande. Nous ne nous sommes pas, dans cette étude, attardés sur le cas des territoires francophones hors France métropolitaine et régions limitrophes. Il serait peut-être intéressant de mener une enquête de prononciation dans d'anciennes colonies françaises sur d'autres continents. La recherche à ce propos est déjà bien avancée au Québec, mais aucune trace d'oppositions de longueur pour exprimer le genre ou le nombre n'a été trouvée.

En revanche, les oppositions de longueur lexicales, comme celles permettant de distinguer *maître* et *mètre*, *faîte* et *fête* y sont encore on ne peut plus fonctionnelles²⁸. Ces oppositions sont également toujours présentes dans certaines parties du territoire français où l'on ne distingue pas le masculin du féminin ni le singulier du pluriel, comme le Poitou, d'après les témoignages recueillis par Walter (1982). Comment expliquer les différences de vitesse d'obsolescence des oppositions de quantité ? La distinction de nombre fut la première à tomber en désuétude. La distinction de genre paraît encore assez vivace malgré un recul chez les locuteurs des dernières générations dans certaines régions. L'opposition lexicale, elle, se maintient très nettement. Il est probable que l'effet de redondance induit par la présence d'un article grammatical, qui indique le genre et le nombre et rend ainsi superflu les marques de morphologie nominale et adjectivale, ait pu accélérer le processus.

Il apparaît en tout cas que l'idée de l'obsolescence programmée des quantités, en ce qu'elles exigeraient un effort articulatoire supplémentaire de la part du locuteur, comme l'a énoncé Martinet (voir 5.2), n'est pas convaincante. La tendance à l'économie linguistique ne peut être considérée comme le moteur de ce phénomène mais tout au plus comme un mécanisme adjuvant ; en effet, le maintien des allongements vocaliques dans les régions peu exposées à la norme de référence indique bien que ceux-ci n'étaient pas voués à une mort certaine et rapide dès leur apparition dans le système phonologique des dialectes qui les ont intégrés. Si Paris, source normative du français, n'avait pas connu un tel brassage social et linguistique, les locuteurs du français « standard » distingueraient-ils encore le féminin du masculin et le pluriel du singulier comme cela se fait encore dans les régions que nous avons citées plus haut ?

28 Voir à ce propos l'ouvrage dirigé par Pierre Léon, *Recherches sur la structure phonique du français canadien*, 1969.

BIBLIOGRAPHIE

- Andry de Boisregard, N. (1689) . *Reflexions sur l'usage present de la langue françoise ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*. Paris : Laurent d'Houry.
- Ariès, P. (1971). *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIe siècle*. Paris, France: Ed. du Seuil.
- Baril, A. (1998). *Manuel d'initiation à l'ancien français*. Paris, France: Ellipses.
- Barroux, R. (1951). *Paris: des origines à nos jours et son rôle dans l'histoire de la civilisation*. Paris, France : Payot.
- Brunot, F. (1913). *Histoire de la langue française des origines à 1900. Tome IV , La langue classique : 1660-1715*. Paris, France : A. Colin.
- Brunot, F. (1926). *Histoire de la langue française des origines à 1900. Tome VII , La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*. Paris, France : A. Colin.
- Brunot, F., & Bruneau, C. (1937). *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris, France : Masson.
- Bèze, T. de. (1584). *Correspondance de Théodore de Bèze*. (Aubert, Dufour, Nicollier-de Weck, & Genton, Eds., 2003). Genève, Suisse : Droz.
- Caron, P. (à paraître). La perte des quantités vocaliques dans le français de référence, 1680-1914 : un problème de dialectologie urbaine ? Congrès Mondial de Linguistique Française - Paris : Institut de Linguistique Française.
- Chene, E. De & Anderson, S. R. (1979). Compensatory lengthening. *Language* 55, 505–535.
- Dauzat, A., & Thomas, A. (1897). *Études linguistiques sur la Basse Auvergne: phonétique historique du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme)*. Paris, France : F. Alcan.
- Debrie-Maury, N. G. Les archiphonèmes I Y U dans le français canadien et dans le parler normand. In : Léon, P. R. (Ed.). (1969). *Recherches sur la structure phonique du français canadien*. Montréal, Canada.
- Dupâquier, J. (1995). *Histoire de la population française*. Paris, France: Presses universitaires de France.

- Durand, M. (1936). *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*. Paris, France : J. L. L. D'Artrey.
- Estienne, H. (1582). *Hypomneses*. (Chomarat, Ed., 1999). Paris, France : H. Champion.
- Féraud, J.-F. (1787). *Dictionnaire critique de la langue française*. (Caron & Wooldridge, Eds., 1994). Tübingen, Allemagne : M. Niemeyer.
- Gravier, J.-F. (1972). *Paris et le désert français en 1972*. Paris, France : Flammarion.
- Hindret, J. (1687). *L'art de bien prononcer et de bien parler la langue française*. Genève, Suisse : Slatkine Reprints. Réédition fac-similé de 1973.
- Kerswill, P., & Trudgill, P. The birth of new dialects. In : Auer, P., Hinskens, F., & Kerswill, P. (2005). *Dialect change: convergence and divergence in European languages*. Cambridge, Royaume-Uni.
- Koschwitz, E. (1896). *Les Parlers parisiens d'après les témoignages de MM. de Bornier, Coppée, A. Daudet, P. Desjardins, Got, Mgr d'Hulst, le P. Hyacinthe, Leconte de Lisle, G. Paris, Renan, Rod, Sully-Prudhomme, Zola, et autres: anthologie phonétique*. Paris, France : H. Welter.
- Krier, F. Transferts de traits phoniques du franco-provençal au français valaisan. In : Walter, H. (1983). *Phonologie des usages du français*. Langue Française, 60, 12/1983. Paris, France : Larousse.
- Lepelley, R. Français régional de Basse-Normandie : les marques du genre et du nombre dans les adjectifs à finale vocalique. *Le français moderne* 43, 1, 1-11.
- Littré, É. (1872). *Dictionnaire de la langue française*. Paris, France : L. Hachette.
- Lodge, R. A. (1997). *Le français: histoire d'un dialecte devenu langue*. Paris, France : Fayard.
- Lodge, R. A. (2004). *A sociolinguistic history of parisian french*. Cambridge, Royaume-Uni.
- Martinet, A. (1969). *Le français sans fard*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- Martinet, A. (1970). *Économie des changements phonétiques: traité de phonologie diachronique*. Berne, Suisse : Ed. A. Francke.
- Martinet, A. (1971). *La prononciation du français contemporain: témoignages recueillis en 1941 dans un camp d'officiers prisonniers*. Genève, Suisse : Droz.
- Martinet, A., & Walter, H. (1973). *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*. Paris, France : France-expansion.
- Matras, Y. (2009). *Language contact*. Cambridge, Royaume-Uni.

- Matthieu, A. (1559). *Devis de la langue française*. Paris : Champion.
- Métral, J.-P. (1977). Le vocalisme du français en Suisse romande. *Cahiers Ferdinand de Saussure* 31, 145-176.
- Michaelis, H., Passy, P. (1897). *Dictionnaire phonétique de la langue française: complément nécessaire de tout dictionnaire français*. Hanovre, Allemagne.
- Montreuil, J-P. La longueur vocalique en français de Basse-Normandie. In : Delais-Roussarie, E., & Durand, J. (Eds.). (2003). *Corpus et variation en phonologie du français: méthodes et analyses*. Toulouse, France : Presses universitaires du Mirail.
- Morin, Y-Ch. & Dagenais L. (1988). Les normes subjectives du français et les français régionaux: la longueur vocalique depuis le XVI^e siècle. In : *Distributions spatiales et temporelles, constellations des manuscrits. Études de variation linguistique offertes à Anthonij Dees à l'occasion de son 60^e anniversaire*. Amsterdam: John Benjamins p.153–162.
- Morin, Y-Ch. (2008). L'évolution des distinctions de durée vocalique dans la flexion nominale du français. Durand J. Habert B., Laks B. (éds.) Congrès Mondial de Linguistique Française - Paris : Institut de Linguistique Française p. 115-128.
- Morin, Y-Ch. (2010). Problématique de la quantité phonologique autour de 1700 dans les usages du français. In : *Atelier international sur la prononciation du français vers 1700*. Colloque organisé par le laboratoire FoReLL (EA3816), Formes et Représentations en Linguistique et Littérature. Disponible sur UPTv, la WebTV de l'Université de Poitiers : <http://uptv.univ-poitiers.fr/program/atelier-international-sur-la-prononciation-du-francais-vers-1700/video/2439/problematique-de-la-quantite-phonologique-autour-de-1700-dans-les-usages-du-francais/index.html> (Page consultée le 10 juin 2014).
- Nadaud, M. (1895). *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*. Paris, France : Hachette.
- Olivet, P.-J. T. (1771). *Remarques sur la langue française*. Genève, Suisse : Ed. Slatkine reprints. Réédition fac-similé de 1968.
- Peletier, J., & Meigret, L. (1555). *Dialogue de l'ortographe e prononciacion françoese*. (Porter, L. C., Ed., 1966). Genève, Suisse : Ed. Droz.
- Philipp, M. (1965). *Le système phonologique du parler de Blaesheim: étude synchronique et diachronique*. Thèse de doctorat. Université de Paris, Faculté des lettres, France.
- Pinchemel, P. (1979). *La Région parisienne*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Pinçon, M., & Pinçon-Charlot, M. (2008). *Sociologie de Paris*. Paris, France : la Découverte.

- Pohl, J. Quelques caractéristiques de la phonologie du français parlé en Belgique. In : Walter, H. (1983). *Phonologie des usages du français*. Langue Française, 60, 12/1983. Paris, France : Larousse.
- Remacle, L. (1948). *Orthophonie française: conseils aux Wallons*. Liège, Belgique : G. Michiels.
- Roche, D. (1981). *Le Peuple de Paris: essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*. Paris, France: Aubier-Montaigne.
- Rousselot, P.-J., & Laclotte, F. (1913). *Précis de prononciation française*. Paris, France.
- Saussure, F. de. (1976). *Cours de linguistique générale*. (Bally, Sechehaye, Riedlinger, & De Mauro, Eds.). Paris, France : Payot.
- Serbat, G. (1975). *Les structures du latin: le système de la langue classique, son évolution jusqu'aux langues romanes*. Paris, France : A. et J. Picard.
- Thurot, C. (1881). *De la prononciation française: depuis le commencement du XVIe siècle, d'après les témoignages des grammairiens*. Paris, France : Impr. Nationale.
- Trudgill, P. (2011). *Sociolinguistic typology. Social determinants of linguistic complexity*. Oxford University Press, Royaume-Uni.
- Walter, H. (1977). *La phonologie du français*. Paris, France : Presses universitaires de France, coll. Le Linguiste.
- Walter, H. (1982). *Enquête phonologique et variétés régionales du français*. Paris, France : Presses universitaires de France, coll. Le Linguiste.
- Walter, H. (1988). *Le français dans tous les sens*. Paris, France : Librairie générale française.
- Warnant, L. (1962). *Dictionnaire de la prononciation française*. Gembloux, France : J.Duculot.
- Weber, E. J. (1979). *Peasants into Frenchmen: the modernization of rural France, 1870-1914*. London, Royaume-Uni : Chatto and Windus.
- Weinreich, U. (1953). *Languages in contact: findings and problems*. New York, Etats-Unis.
- Zink, G. (1986). *Phonétique historique du français*. Paris, France: Presses universitaires de France.

LA DISPARITION DES OPPOSITIONS QUANTITATIVES EN MORPHOLOGIE FLEXIONNELLE DU FRANÇAIS

ANNEXES

Annexe 1: Les départements où l'on parle français en 1835 (d'après Weber, 1977)

Annexe 2: Les départements patoisants en 1863 (d'après Weber, 1977)

Annexe 3: Répartition des informateurs de Martinet (1971:30)

Annexe 4: Opposition de genre et de nombre chez les informateurs de Martinet (1971)

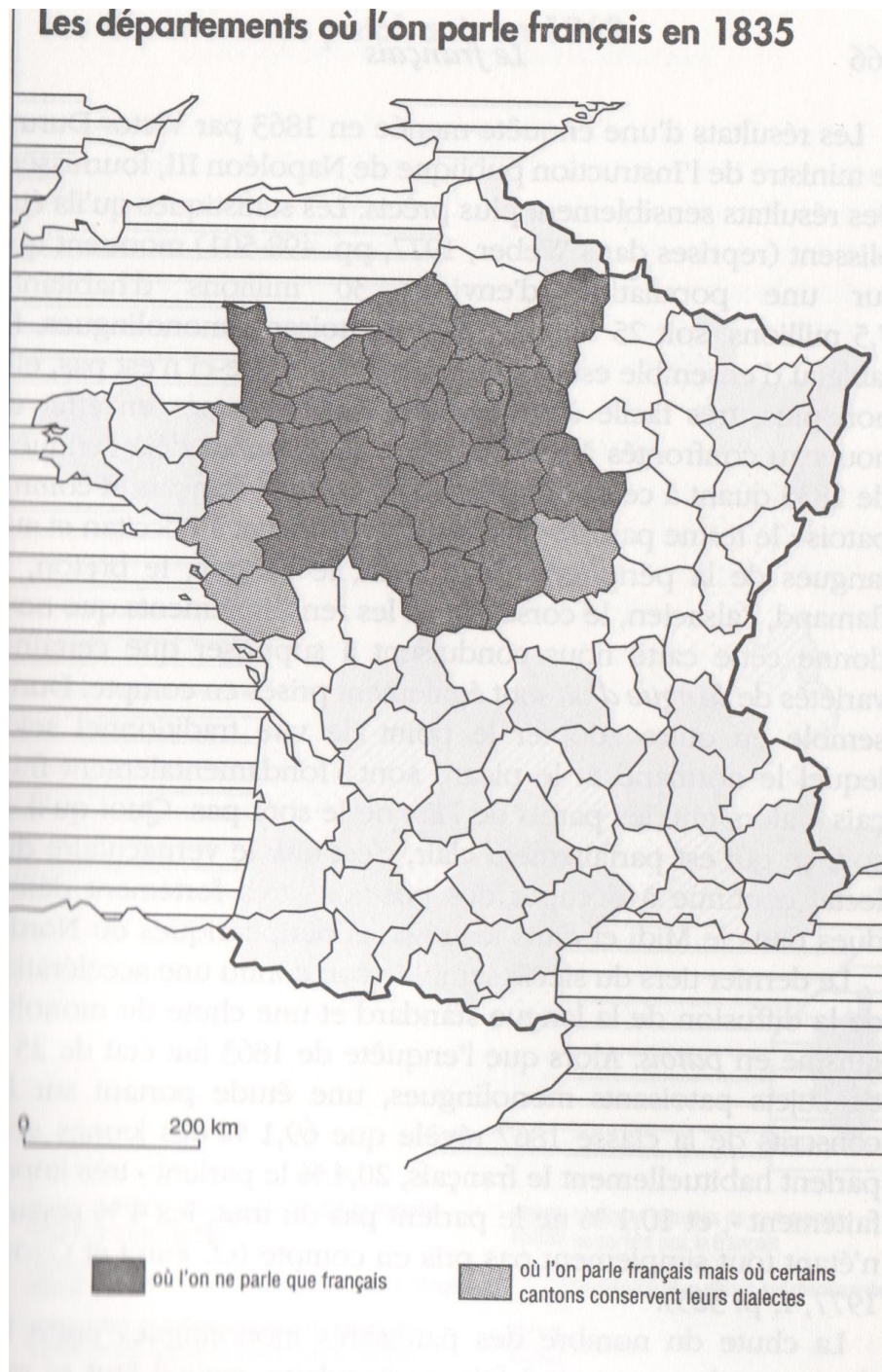
Annexe 5: Répartition géographique des informateurs de Walter (1982:201)

Annexe 6: Exemple d'une variété sans quantités : un parler francilien (Walter 1982:128)

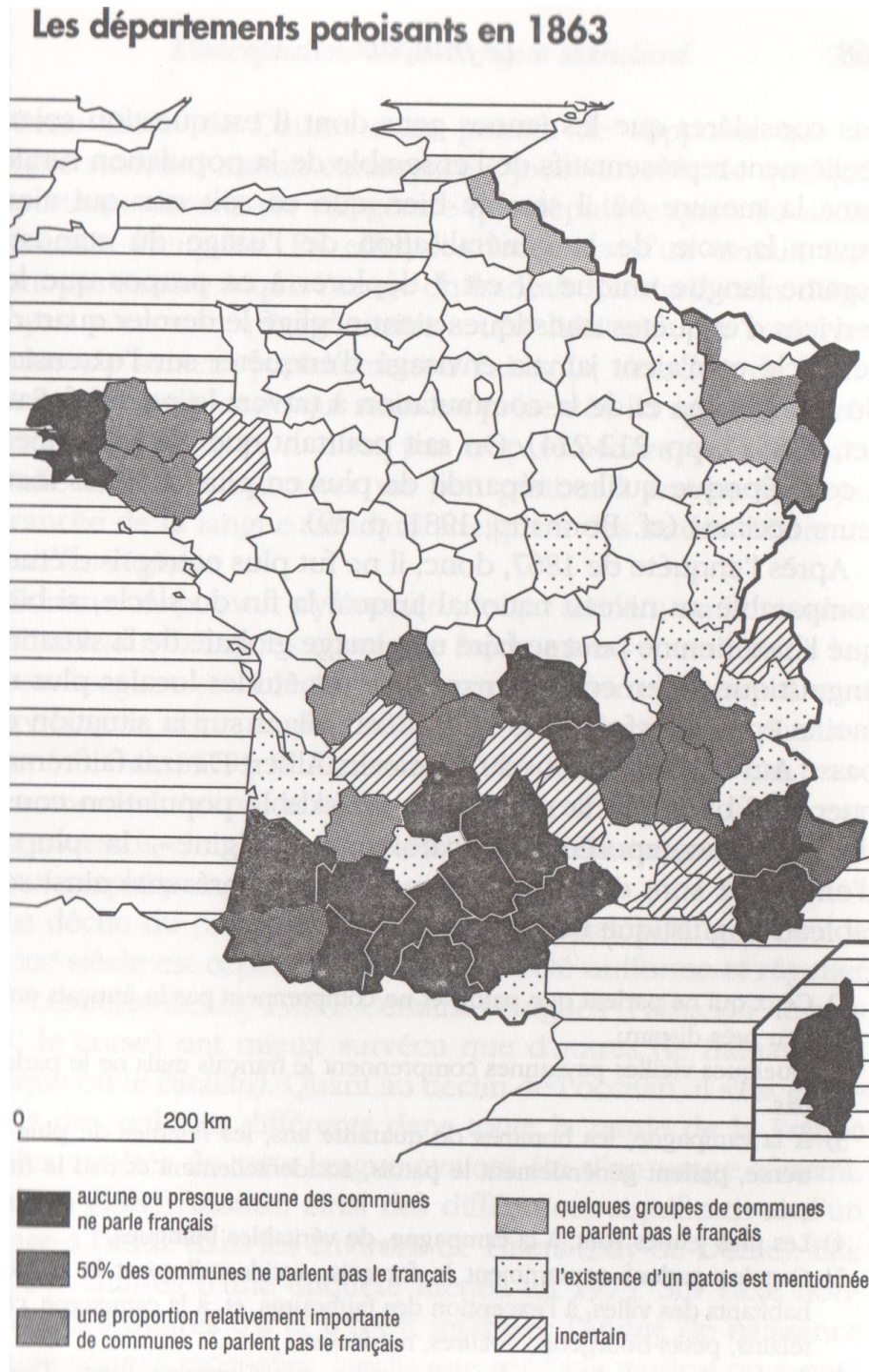
Annexe 7: Exemple d'une variété avec oppositions en perte de vitesse : un parler bourguignon (Walter 1982:162)

Annexe 8: Exemple d'une variété avec oppositions stables : un parler de Suisse Romande (Walter 1982:196)

Annexe 9: Questions visant à observer les corrélations de longueur (Walter 1982:215-217)



Annexe 1: Les départements où l'on parle français en 1835 (d'après Weber, 1977)



Annexe 2: Les départements patoisants en 1863 (d'après Weber, 1977)



Annexe 3: Répartition des informateurs de Martinet (1971:30)

Les lettres sur la carte sont à comprendre comme suit :

Bo : Bourgogne

Br : Bretagne

C : Centre

CN : Centre-Nord

E : Est

M : Midi

N : Nord

Nm : Normandie

O : Ouest

P : Paris

SE : Sud-Est

SO : Sud-Ouest

Région →	Bo	Br	C	CN	E	M	N	Nm	O	P	SE
↓ Paire proposée											
MOT // MOTS	37	10	30	15	12	4	5	53	17	3	5
BU // BUE	62	15	38	25	53	22	10	69	41	17	23
→ <i>dont longueur</i>	62	15	30	25	53	22	10	75	41	12	26
ARMÉ // ARMÉE	87	36	47	25	43	29	31	84	64	24	25
→ <i>dont longueur</i>	87	38	38	25	43	23	31	84	58	24	21
COLLÉ // COLLÉE	75	21	35	25	53	22	16	84	52	17	15
SÛR // SÛRE	37	38	20	8	31	85	16	46	40	39	25

Annexe 4: Opposition de genre et de nombre chez les informateurs de Martinet (1971)

Ce tableau est un résumé des chiffres qui peuvent nous intéresser dans cette étude. Nous avons choisi de dresser ce tableau pour retrouver plus rapidement les informations contenues dans l'ouvrage de Martinet, restituées sous forme de cartes, ce qui n'en facilite pas la lecture. Les chiffres correspondent au pourcentage de locuteurs de chaque région qui signalent une différence de prononciation entre les deux termes proposés dans chaque paire. Pour deux paires, BU // BUE et ARMÉ // ARMÉE, il a également été demandé aux informateurs de préciser si la différence devait se faire au moyen d'un allongement de la voyelle finale ; le taux de réponses positives est à retrouver dans la ligne en italique « dont longueur ».



Annexe 5: Répartition géographique des informateurs de Walter (1982:201)

09 f MO 1918
Fontenay-les-Briis (91)

Enq. Bernd Stefanink, 1977
Not. Henriette Walter
Desc. Henriette Walter

Ecole primaire jusqu'à 13 ans. Cultivatrice. Ne parle et n'a jamais entendu parler que le français. Père : Bruyères-le-Châtel. Cultivateur. Mère : de la région. Aidait son mari aux travaux des champs.

i	y	u
e		o
ε(ε)	ø	o
	a a	ɑ a

i	y	u
ɛ ɛ'		o
ε	ø œ	ɔ
	a	ɑ

ã	õ õ'
ã ã'	

Annexe 6: Exemple d'une variété sans quantités : un parler francilien (Walter 1982:128)

16 h YG 1924
Chalon-sur-Saône (71)

Enq. Simone Elbaz, 1975
Not. S. Elbaz et H. Walter
Desc. S. Elbaz et H. Walter

Business School aux Etats-Unis. Ecole supérieure de Commerce de Paris et de Dijon. Etudes universitaires. Fait différents métiers. Actuellement acheteur en gros d'épicerie. A publié un recueil de chansons. S'occupe de la foire de Chalon. Dit chaque année la sentence de carnaval depuis vingt ans. Berceau de la famille à Coligny (01). Père : Chalon. Représentant. Mère : Chalon. Fille d'un épiciers en gros.

i:	y:	u:
i	y	u
e:	ø:	o
e	ø	o
ε		ɔ
	æ ä	ɑ:

i	y	u
ɛ:	ø: ø	o'
ε	œ	ɔ
	a	ɑ:

ã	ẽ	õ õ'
ã		

Avec longueur
Qq. rares dénasali-
sations

Annexe 7: Exemple d'une variété avec oppositions en perte de vitesse : un parler bourguignon (Walter 1982:162)

33 h AF 1952
Botyre-Ayent (Suisse)

Enq. Isabelle Walter, 1976
Not. Annie Donzeaud
Desc. A. Donzeaud et H. Walter

Ecole primaire à Botyre-Ayent, puis école secondaire et école de commerce à Sion. Facteur, puis employé de bureau, il est maintenant directeur de l'Office de Tourisme. Parle le français, l'allemand et un peu d'anglais, ainsi que le patois de son village. *Père* : né à Botyre-Ayent, était buraliste. *Mère* : née à Saint-Romain-Ayent, était gouvernante. Toute la famille est de la région.

i:	y:	u:
i	y	u
e:		o
ε (ɛ̃)	ø	ɔ
	a	a'

i:	y:	u:
i	y	u
ε:	œ: ø:	o:
ε	œ œ	ɔ
	a	a: a

ẽ	ã	
	õ	õ
ã		

Annexe 8: Exemple d'une variété avec oppositions stables : un parler de Suisse Romande (Walter 1982:196)

Conventions de lecture des tableaux précédents (Walter 1982:89) :

Pour chaque idiolecte, on a résumé les voyelles en trois tableaux : deux tableaux pour les voyelles orales, l'un pour la position finale absolue et l'autre pour la position finale couverte, et un tableau pour les voyelles nasales. Pour les trois tableaux :

- les lignes pleines séparent des phonèmes aux oppositions stables ;
- les lignes ondulées marquent des oppositions instables ;
- à l'intérieur des cases se trouvent des signes représentant les principales variantes de ces phonèmes. Les signes placés entre parenthèses notent des variantes plus rares. Il en résulte que, dans une même case, tous les signes caractérisent un même phonème.

Dans les tableaux des voyelles orales comme dans ceux des voyelles nasales, une opposition de timbre a été notée au moyen de lignes horizontales ou verticales, que cette opposition soit ou non accompagnée de longueur, tandis que, lorsque la longueur seule entre en jeu, on a tracé des lignes en diagonale (...). On a en outre toujours tenté de tenir compte de l'organisation des phonèmes selon leurs traits pertinents.

Chaque idiolecte est désigné par un sigle indiquant le numéro de la région, le sexe, les initiales et l'année de naissance de l'informateur.

Quand on est malade, on reste au ...	lit
Il faut boire la coupe jusqu'à la ...	lie
(Le dépôt au fond d'une bouteille de vin, c'est la ...)	
S'il n'a pas de vêtements sur lui, c'est qu'il est ...	nu
Et elle, dans les mêmes circonstances, elle est ...	nue
J'irai jusqu'à la fin, jusqu'au ...	bout
Quand il a plu, on patauge dans la ...	boue
Quand un homme porte des armes, on dit qu'il est ...	armé
Les soldats font partie de l' ...	armée
Je n'en veux pas beaucoup, donnez m'en très ...	peu
Essaye de soulever ce poids, voyons si tu ...	peux
Prête-moi ta plume pour écrire un ...	mot
Dans un dictionnaire, il y a beaucoup de ...	mots
Le pluriel de <i>journal</i> , c'est <i>journaux</i> ; le pluriel de <i>mal</i> , c'est ...	maux
Son vin, il l'a bu d'un coup, d'un ...	trait
Sur le tableau noir, on écrit avec de la ...	craie
Si j'entends <i>miaou</i> , je sais qu'il y a un ...	chat
Et s'il y en a plusieurs, je dis qu'il y a des ...	chats
Le trou d'une aiguille, ça s'appelle le ...	chas
Il va s'élancer, il prend son ...	élan
Le thé est très chaud, il est ...	brûlant
A l'école, les enfants sont assis sur des ...	bancs
Chaque enfant est assis sur un ...	banc
Ce gâteau me plaît, il est très ...	bon
Ces gâteaux me plaisent, ils sont très ...	bons
Sauter, c'est faire un saut, bondir, c'est faire un ...	bond
Le plat est vide, il ne reste plus ...	rien
Le masculin de chienne, c'est ...	chien
Un petit animal à longues oreilles qui aime bien la luzerne, le thym et le serpolet, c'est un ...	lapin
Quand, dans une ferme il y a beaucoup de ces animaux, on dit qu'il y a des ...	lapins
Une femme brune, un homme ...	brun
Des femmes brunes, des hommes ...	bruns
La Corse est entourée d'eau, c'est une ...	île
Pour elle, on dit <i>Vient-elle ?</i> , pour lui, on dit <i>Vient-</i> .	il
Au feu! La maison ...	brûle
En soufflant dans l'eau savonneuse, l'enfant a fait une ...	bulle
Le lierre grimpe sur le ...	mur
Ce fruit manque de maturité, il n'est pas ...	mûr
Versez m'en très peu, une larme, une ...	goutte
Pour vérifier l'assaisonnement de son plat, la cuisinière le ...	goûte
Quel est son prix, combien est-ce que ça a ...	coûté
Il a regardé la télévision, mais la radio, il l'a ...	écouté
Aujourd'hui j'écris, demain j' ...	écrirai
Aujourd'hui je crie, demain je ...	crierai

Annexe 9: Questions visant à observer les corrélations de longueur (Walter 1982:215-217)